

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 20 MAI 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Maire : Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès verbal du 24 avril 2014. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès verbal ?

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès verbal de la séance du 24 avril est adopté à l'unanimité.

La délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2008 avait donné délégation au Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci est désormais caduque.

En vertu de l'article L 2122-23 du même code, et ce malgré le renouvellement du Conseil Municipal, je vous rends compte des arrêtés prévus par l'article L 2122-22 lors de cette présente réunion en effet ces arrêtés ont été signés sous l'ancienne municipalité.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Avant d'aborder notre séance, je vous fais part des modifications apportées à l'ordre du jour adressée par courrier et discutées avec les présidents de groupe d'opposition.

Ajout de la délibération 2014 - 112

« Renouvellement Urbain – Grasse Développement
Concession d'aménagement du centre historique.
Emprunt bancaire de 3.5 millions d'euros
Garantie d'emprunt à hauteur de 80 % de la ville de Grasse.

La délibération vous a été envoyée par mail mercredi 14 mai 2014.

Proposition d'ajouter une motion discutée avec les Présidents de groupe : 2013 – 113
Demande de renoncement au projet de suppression des Conseil généraux - Motion

J'ai demandé aux groupes d'opposition de bien vouloir rajouter une motion concernant le projet de suppression des conseils généraux.

En dernier lieu dans les questions diverses, je souhaite vous donner une information concernant le changement d'actionnariat du CASINO de Grasse.

Je vous remercie de noter que notre prochain Conseil Municipal a été fixé au mardi 1^{er} juillet à 14h30.

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation de l'action communale, je souhaite pouvoir dématérialiser les actes liés au conseil municipal. Outre l'amélioration de l'efficacité des envois et surtout de la réception des documents, la dématérialisation répond à une démarche éco-responsable, limitant l'utilisation de papier, les frais d'impression et d'envoi.

Les dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales permettent un envoi des convocations par voie dématérialisée, mais compte tenu de l'importance du formalisme et du respect des délais, il est nécessaire de prévoir votre accord, pour qu'aucune contestation ne puisse être formulée par la suite.

Un logiciel est en cours de paramétrage et d'installation afin d'assurer une gestion plus efficace des délibérations. Il est prévu également la mise en place d'un e-parapheur pour faciliter et sécuriser le processus de validation à chacune des étapes, de la rédaction à l'envoi des délibérations.

Dans l'attente de l'installation définitive de ce logiciel, je vous propose de nous inscrire dès à présent dans ce processus de dématérialisation des convocations et des notes jointes, en acceptant la réception de ces documents par mail et non plus en version papier.

Je comprends que certains d'entre vous n'aient pas un accès facile à ce mode de communication et de transmission, aussi l'envoi par courrier reste bien évidemment possible. Vous avez déjà tous accepté l'envoi par courrier simple et je vous en remercie.

Lors de mon premier Conseil Municipal j'ai annoncé ce changement là et je voudrais le partager avec vous et recueillir aujourd'hui, sur la petite feuille qui est devant vous, votre autorisation pour pouvoir avoir sur votre boîte mail l'ensemble des documents et garantir avec ce consentement et cette signature la faisabilité juridique. Je précise que les élus qui ne souhaitent pas s'inscrire dans cette approche le peuvent et je comprends que l'on puisse vouloir encore recevoir la version papier pour travailler mais je vous propose que l'on puisse aller dans ce processus. Cette nouvelle méthode de transmission, si elle est admise par tous, nous permettrait d'économiser environ 40 000 € (ces 40 000 € correspondent aux frais de personnel, de charges matériel, de papier, d'envoi, d'impression). Je pense que nous pouvons faire cette économie de 40 000 € pour la collectivité et les contribuables Grassois.

Afin de pouvoir recueillir votre accord sur la substitution de l'envoi papier par un envoi par mail, Véronique Césari vous a transmis en début de séance, un formulaire à remplir. Je vous remercie de le remettre en fin du conseil pour pouvoir adresser, dès le prochain conseil municipal de juillet, les convocations et les projets de délibération par voie électronique.

Je vous indique également que le Palais des Congrès est équipé en wi-fi et que des codes d'accès pourront être fournis pour pouvoir consulter vos documents sur votre ordinateur.

Je suis persuadé que nous partageons le même engagement à initier de nouvelles méthodes de travail, efficaces, rationnelles, adaptées aux technologies actuelles, et qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable.

Je vous remercie par avance pour votre implication et votre collaboration dans la mise en œuvre de ce projet qui me tient particulièrement à cœur dans un souci de faire des économies.

Nous abordons l'ordre du jour et je vous précise qu'avant chaque vote du Compte Administratif je quitterai la séance et laisserai la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, 1^{er} Adjoint afin qu'il puisse procéder à la mise au vote de chacune de ces délibérations.

2014 - 75 BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque article du budget avec le total des émissions des titres de recettes ou de mandats de paiement correspondants à la subdivision intéressée du budget.

Les principales caractéristiques de ce compte sont les suivantes :

Pour 2013, le résultat de la section de fonctionnement est un excédent de : trois millions vingt sept mille euros (3 027 000 €).

La section d'investissement fait apparaître, elle, un besoin de financement de deux millions cinq cent cinquante six mille euros (2 556 000€).

Les restes à réaliser qui correspondent :

- aux dépenses engagées en 2013 et non mandatées au 31 décembre,
- et aux recettes certaines, non réalisées au 31 décembre,

s'équilibrent en recettes et en dépenses à trois millions deux cent trente trois mille euros (3 233 000€).

Le compte administratif 2013 traduit une exécution conforme aux prévisions budgétaires

Les taux de réalisation sont les suivants :

• recettes de fonctionnement	99.08%
• dépenses de fonctionnement	99.33%
• investissement	83.50%

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur le Maire

Je ne suis pas étonné de la teneur de vos propos. Néanmoins, on prend le temps de faire une réunion des présidents de groupe où nous examinons toutes les délibérations et que vous n'ayez pas eu le temps de m'exprimer cela, me désolé. Vous auriez pu me demander ces éléments de précision. Sur le coefficient, je vais vous apporter une réponse.

On aurait pu aborder ces questions en amont.

Qu'en pensez-vous ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

La réunion était trop rapprochée du Conseil Municipal puisqu'elle s'est tenue hier et de plus je pense que cette réunion est trop courte.

Monsieur le Maire

Nous prendrons plus de temps afin que vous puissiez vous exprimer davantage.

Il faut effectivement une commission et avant le début de la séance nous avons convenu de se voir afin de fixer ensemble les dates des commissions.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis obligé d'intervenir car il n'y a pas eu de réunions en amont.

Monsieur le Maire

Nous aurions pu avoir ces échanges hier. Si on fait des réunions de Présidents de groupe c'est pour pouvoir se parler et évoquer des positions. Vous m'avez même dit que vous souhaitiez avoir des réunions positives où l'on puisse parler, échanger et débattre de nos orientations.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous ne pouvez pas nous demander de voter ce compte Administratif de Monsieur LELEUX.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ce que je vous demande, d'ailleurs vous me l'avez exprimé clairement lors de la réunion. Ce qui n'est pas très clair c'est que vous ne puissiez pas m'exprimer en amont un certain nombre de choses que vous venez de dire aujourd'hui. On a convenu ensemble de mettre en place un calendrier pour les commissions préparatoires, pour l'élaboration du règlement intérieur.

Monsieur Paul EUZIERE

Je parle de méthode, il faut une commission municipale des finances et une commission plénière. J'ai demandé hier aux services, notamment le coefficient d'autofinancement qui m'a été fourni dans la journée. Je ne pouvais pas faire une intervention et vous communiquer mon intervention, ce qui n'est pas le but de la réunion des Présidents de groupe.

Monsieur le Maire

C'est quand même de connaître sur chacune des délibérations la position de chaque groupe.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous aviez bien compris que nous allions voter contre.

Monsieur le Maire

Bien sûr mais si vous avez des demandes d'éclairage vous pouvez me les exprimer.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est ce que j'ai fait et je remercie les services de m'avoir fourni les éléments que j'ai demandés. Donc j'ai fait mon intervention lorsque j'ai eu les documents demandés.

Monsieur le Maire

Je souhaite travailler sereinement, après, que vous ayez une position différente de la mienne cela ne me choque pas.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, nous avons pour voter le compte administratif jusqu'au 30 juin, c'est pourquoi nous aurions pu attendre pour le voter et faire les commissions. Je n'ai pas dit que nous allions attaquer la délibération pour illégalité, j'ai dit qu'elle pouvait être entachée d'illégalité. Je pense que vous pouvez saisir la nuance. Rien n'a été fait comme il est souhaitable de le faire.

Monsieur le Maire

Nous avons travaillé ensemble et il ne faut pas laisser penser que nous n'avons pas évoqué ces questions ensemble.

Je vais continuer ma présentation en apportant quelques compléments d'information concernant :
La section d'investissement

Les dépenses d'investissement travaux et équipements se sont élevées à plus de 16 millions en 2013, montant qui traduit le dynamisme de notre politique d'investissement.

Les principales réalisations concernent essentiellement la poursuite d'opérations pluriannuelles :

- Près de 4 millions ont été consacrés au programme de renouvellement urbain dont 2.3 millions au titre de la requalification d'îlots dégradés.
- Les travaux relatifs au stade de la Paoute 2.7 millions.
- Les investissements de gros entretien et de mise en sécurité de la voirie communale 2 millions.
- Les travaux du Centre Patrimonial A. Maure 1.8 million.
- Les travaux dans les écoles 1.3 million.
- Participation annuelle Pénétrante Cannes Grasse 0.2 million.

Pour ces réalisations, nous avons bénéficié de subventions à hauteur de 2.6 millions en provenance de l'Etat, du Département et de la Région.

Pour contribuer au financement de ces investissements, nous avons réalisé un volume d'emprunt de 11.8 millions.

L'endettement communal s'établissant ainsi à 81 millions, auxquels il convient de retrancher 3.5 millions pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au titre du transfert du Musée International de la Parfumerie.

Pour ce qui concerne le fonctionnement

En 2013 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à soixante deux millions deux cent trente trois mille euros (62 233 000€) soit 1 171 euros/habitant (moyenne départementale de la strate démographique 2012 : 1 370 euros).

On distingue :

Les frais de personnel

Les frais de personnel représentent le principal poste de dépenses : trente deux millions huit cent quatre vingt dix sept mille euros (32 897 000€) soit 52.86 % des dépenses. La moyenne départementale 2012 est 54.38%. 619 euros par habitant (moyenne départementale 2012 : 745 euros)

Les charges à caractère général

Douze millions cent soixante quatorze mille euros (12 174 000€). Il s'agit de l'ensemble des fournitures consommables et des prestations de services nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux. Elles représentent 19.56% du budget de fonctionnement, 229 euros/habitant (moyenne départementale 2012 : 266 euros)

Les subventions et participations : onze millions cent soixante quinze mille euros (11 175 000€)

Soit 18% du budget, 210 euros par habitant (moyenne départementale 2012 : 180 euros).

Elles se constituent des participations au caractère quasi obligatoire 3.2 millions, comme par exemple notre participation au SDIS 06, près de 3 millions et autres Syndicats Intercommunaux, plus de deux cent mille euros (200 000€).

On distingue en outre, les subventions aux associations et dans le cadre des contrats sociaux quatre millions six cent trente neuf mille euros (4 639 000€), représentatifs de l'investissement de la commune pour le soutien du dynamisme de son tissu associatif, que vous retrouverez en annexe au Compte Administratif.

Je pense que la note de synthèse que vous appelez de vos vœux c'est finalement le compte administratif qui vous a été envoyé et qui vous a permis de puiser tous ces éléments.

Monsieur Paul EUZIERE

On retrouve la marque d'éléments contradictoires et complètement incohérents.

Par exemple, vous citez la participation pour le prolongement de la pénétrante de 200 000 €. Cela est financé depuis juillet 2010, depuis la convention avec le Conseil général. Ce financement n'a jamais été utilisé.

Cette pénétrante n'est pas prolongée jusqu'à Saint-Jacques. Nous mélangeons tous les secteurs. Les opérations d'équipement qui sont l'ingénierie et conduite du projet P.R.U, la requalification des îlots dégradés du programme de rénovation urbaine (page 17), les aménagements, les équipements et locaux associatifs et le centre patrimonial Antoine Maure, 3 700 000 € de crédits ouverts, 1 700 000 € de dépensés. C'est-à-dire 55 % qui n'ont pas été utilisés. Seulement 45 % de réalisation et pour la rénovation urbaine et les équipements et aménagements divers, si on regarde dans le détail ce qu'il en est, l'essentiel, c'est-à-dire ce qui a été le plus émis comme titre, concerne l'ingénierie et la conduite de projet PRU et le centre patrimonial Antoine Maure. Hormis la réalisation Antoine Maure, pour le reste, c'est-à-dire en ce qui concerne les locaux associatifs et requalification des îlots dégradés, nous sommes au dessous des 50 %. Ensuite, je le répète, nous n'attaquerons pas au tribunal administratif le compte administratif, pour que ce soit clair et que notre bonne foi ne soit pas mise en cause. Les arrêts du conseil d'Etat sont d'une limpidité absolue. En aucun cas le document administratif ne tient lieu de note de synthèse. Je suis désolé pour les services mais c'est comme ça. Il doit y avoir une note de synthèse explicite jointe à la délibération dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il ne faut pas nous dire que le document budgétaire tient lieu de note de synthèse.

Monsieur le Maire

La bibliothèque Antoine Maure est une réalisation et je vous inviterai à la visiter. Vous avez raison de dire que la participation de la commune pour la pénétrante est de 200 000 € par exercice et qu'ils n'ont pas été utilisés parce que le phasage a été repoussé. Maintenant de dire que tout cela est de l'incohérence, je ne pense pas que vous ayez raison. Avant de conclure permettez-moi de vous donner des éléments complémentaires.

Sur cet exercice 2013, ce n'était pas Jérôme VIAUD qui était Maire de Grasse, je viens de rapporter l'exercice passé. Je m'y suis intéressé en tant que patron de l'exécutif pour pouvoir répondre à vos questions.

Les recettes de fonctionnement

En 2013, les recettes de fonctionnement se sont élevées à soixante huit millions soixante dix mille euros (68 070 000€), soit 1 281 euros par habitant (moyenne départementale 2012 de la strate : 1 491 euros).

Monsieur Paul EUZIERE

La moyenne départementale ne veut rien dire. Les strates sont les strates nationales. Nous ne sommes pas la République des Alpes-Maritimes mais nous sommes la République Française.

Monsieur le Maire

Nous sommes à la République et la strate est Française mais on ne se positionne pas de la même manière lorsque l'on est en Auvergne, en Alsace ou dans les Alpes-Maritimes. La recette par habitant dans le massif central n'est pas la même que la recette par habitant dans les Alpes-Maritimes. J'ai essayé de donner une lecture du positionnement dans un département qui est le nôtre.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Les comparaisons au niveau du département ne sont pas significatives puisqu'il faut comparer les villes et les agglomérations de taille et de nombre d'habitants égaux et non pas au sein des départements, des agglomérations de taille et de population inégales.

Monsieur le Maire

C'est bien de s'inscrire dans un environnement départemental. Cela me semble plus proche de la réalité.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Sur ce point, je pense comme le groupe de Monsieur EUZIERE. Le département n'est pas un exemple de vertu en matière de gestion puisque tous les classements nous donnent en tête des mauvais élèves ou en queue de pelotons des bons élèves sur la gestion des finances.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas d'accord, dans les Alpes-Maritimes nous sommes considérés comme un des départements le mieux positionné.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Les villes les plus endettées de France sont Nice, Cannes et Grasse maintenant.

Monsieur le Maire

Je pense que notre département est exemplaire. C'est ce que je ressens et que j'exprime. Nous pourrions avoir un débat à ce sujet mais ce n'est pas le lieu.

Afin de pouvoir passer au vote, je souhaite vous dire que notre autofinancement est supérieur à 800 000 € à la prévision du Budget Primitif, ce qui confirme la maîtrise de notre exécution budgétaire.

Pour partager l'information sollicitée par Monsieur EUZIERE, je vous précise que le coefficient d'autofinancement courant s'établit à 0,99. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement ajoutées au capital de la dette divisé par les recettes de fonctionnement. (Dépenses réelles de fonctionnement 62 233 065 € plus Annuité en capital de la dette 5 677 441 € divisé par Recettes réelles de fonctionnement 68 070 376 € égale 0,99). Ce ratio d'usage courant au temps de l'instruction budgétaire M12 n'est pratiquement plus utilisé dans l'analyse financière moderne des comptes communaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Excusez-moi mais c'est sur le portail du nouveau Maire du Ministère de l'intérieur. Nous n'avons pas les mêmes sources.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité répondre à votre question puisque vous l'avez évoquée en conférence des Présidents. Nous procéderons, lors du prochain Conseil Municipal, à la reprise de ces éléments du Compte Administratif avec l'élaboration d'une Décision Budgétaire Modificative complétée d'un éclairage pluriannuel de notre budget d'investissement avec une délibération d'actualisation de nos autorisations de programmes pour la période 2014 - 2017.

Les projets de délibération valent bien note de synthèse et les explications transmises sont dans le compte administratif.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire je vous donnerai les références, je ne vais pas rallonger inutilement le Conseil. Il y a des séries d'arrêts du Conseil d'Etat de décisions de justice, de la cour administrative de Bordeaux, de Marseille, de Nantes. Non, la note de synthèse ce n'est ni le document, ni la délibération. Je vous enverrai les références.

Monsieur le Maire

Pour moi, la note de synthèse n'est exigée que lorsque le projet de délibération et le document du compte administratif ne sont pas fournis.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, la note de synthèse est obligatoire pour toutes les délibérations.

Monsieur le Maire, le droit des réponses du ministre de l'intérieur qui était en l'occurrence Monsieur SARKOZY, en 2007, précise le droit des conseillers municipaux d'être informés des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération et reconnu par l'article L.2121-13 du CGCT. La fourniture de la note explicative de synthèse que le Maire est tenue d'adresser en application de l'article L.2121-12 aux conseils municipaux, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur chacune des affaires soumises à délibération avec l'ordre du jour constitue une formalité substantielle dont la méconnaissance entache d'illégalité la délibération et cela même si les conseillers connaissent la question à débattre. Décision du Conseil d'Etat du 14/12/2001.

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous puissions délibérer et passer au vote.

Je donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} Adjoint pour le vote et quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**BUDGET PRIMITIF
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Le Compte Administratif du Budget d'une collectivité territoriale est un document essentiel. Car il est, ou en tous cas doit être, la vérification exacte de l'exécution –ou de la non exécution- du Budget de l'année précédente.

Il est donc un peu "l'heure de vérité" pour la gestion communale.

Que pouvons-nous constater ?

Tout d'abord -et nous le regrettons- **ce Compte Administratif 2013 n'a fait l'objet d'aucune réunion de la Commission municipale des finances** (qui, à ce jour, n'est pas encore créée) **ni même d'une Commission plénière** du conseil qui, au minimum, aurait dû être convoquée pour l'examiner et en débattre.

Car il s'agit en effet de sommes considérables: 65,5 millions d'€ de dépenses de fonctionnement et 31,6 millions d'€ en investissement. Ce n'est pas rien!

Non seulement, il n'y a eu ni réunion de la Commission des finances et de la Commission plénière, mais, **en outre, ce Compte Administratif 2013 ne comporte pas la note de synthèse obligatoire** qui est prévue par les articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Locales, pour les communes de plus de 3500 habitants.

Ce qui, au regard de la jurisprudence, entache d'illégalité la délibération portant sur ce Compte Administratif.

Vous me permettrez de rappeler que le Ministère de l'Intérieur saisi de cette question par un sénateur a indiqué -avec référence aux arrêts du Conseil d'Etat- que « *La fourniture de la note explicative de synthèse que le maire est tenu d'adresser en application de l'article L2121-12 aux conseillers municipaux, dans les communes de*

3500 habitants et plus, sur chacune des affaires soumises à délibération, avec l'ordre du jour, **constitue une formalité substantielle dont la méconnaissance entache d'illégalité la délibération** et cela même si les conseillers connaissent la question à débattre ».

En outre, "cette note de synthèse doit être suffisamment précise sur les motifs, les conditions et la portée de la décision que le conseil municipal est amené à prendre" [J.O. Sénat 15/03/07]. Nous sommes loin des exigences réglementaires.

Sur le contenu même du Compte Administratif :

Le résultat reporté du Compte Administratif 2012 était de 30 000 € (4 487 000 € en excédent de la section de fonctionnement et 4 457 000 € de déficit de la section d'investissement).

Le CA 2013 hors reports 2012 fait apparaître un résultat de 440 000 € et avec les reports de 2012 de 470 000 €.

Cette présentation n'est pas transparente.

Car s'il est vrai que le report de 2012 indique bien de - 4 457 000 € en investissement, il est de 4 487 000 € en fonctionnement.

Ainsi sur l'exercice 2013, les recettes réelles hors report ont été inférieures aux dépenses de 1 460 000 €.

C'est grâce aux reports de 2012 que peuvent être affichées des recettes supérieures aux dépenses en fonctionnement.

La gravité de la situation financière de Grasse est confirmée par le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) – qui permet de mesurer l'aptitude de la Ville à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

A Grasse, le coefficient d'autofinancement courant 2013 est de 0,99. (Dépenses réelles de fonctionnement 62 233 065 + Annuité en capital de la dette 5 677 441 : par Recettes réelles de fonctionnement 68 070 376 = **0,99**).

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune ne peut faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Nous ne sommes pas à 1 ; mais à 0,99.

Autant dire que nous avons un pied, et même plus, dans le gouffre.

Au plan de l'endettement, ce Compte Administratif 2013 confirme, hélas !, ce que j'annonçais au conseil municipal du 14 novembre, lors du Débat d'Orientation Budgétaire préparatoire au BP 2014.

Permettez-moi de citer ce que je disais à cette occasion :

(...) « **La question clé est la situation financière.**

Le chiffre de référence indiqué **74 millions d'€** est celui du **31 décembre 2012**. C'est celui qui figure au **Compte Administratif 2012**.

Mais, il ne correspond pas à l'endettement qui est celui de Grasse aujourd'hui.

Vous avez, en effet, souscrit **depuis le mois de juillet plusieurs emprunts** :

- de 5 millions d'€ (auprès de la Société Générale) le 1^{er} juillet, qui s'achèvera au 10 janvier 2029,
- de 4 millions d'€ (auprès de la Caisse d'Epargne) le 28 octobre (sur 15 ans)
- de 2 millions d'€ auprès de la CDC

Soit 11 millions d'emprunts supplémentaires depuis le début de cette année – je ne compte pas l'ouverture du crédit de 3 millions d'€ auprès de la Société Générale pour le traditionnel financement ponctuel des besoins de trésorerie qui, lui, doit être remboursé au 31 décembre.

Des emprunts pour un montant de 5 millions d'€ sont venus à échéance.

74 millions d'€ - 5 (+11) = 80 millions d'€ de dettes ».

Ce compte Administratif 2013 confirme l'exactitude de l'intervention que j'ai faite au nom du groupe Grasse à Tous lors du Débat d'Orientation** Budgétaire puisque l'encours de la dette qui en ressort est de 80,84 millions d'€.**

A ces chiffres, il faudra aussi ajouter la part de l'investissement du **contrat de Partenariat Public Privé** de l'Eclairage public qui représente plusieurs millions d'€ de loyers qui vont peser de façon croissante pendant 20 ans sur les budgets à venir.

Au 31 décembre 2013, la dette par habitant a grimpé à 1521 €.

Elle est bien supérieure à la moyenne de la strate des villes de même taille que Grasse.

Elle était de 1399 € au CA 2012 et de **1390 €** au CA 2011.

Ce que prouve ce Compte Administratif 2013, c'est que notre ville a été gérée en dépit du bon sens, de façon irresponsable au plan financier et qu'il va falloir, chers collègues, affronter maintenant cette situation désastreuse que nous laisse la municipalité de M. Leleux en évitant que ce soient les Grassois qui en payent la note.

Le groupe Grasse à Tous, Ensemble et Autrement votera donc contre ce Compte Administratif calamiteux.

**2014 - 76 BUDGET PRINCIPAL
COMpte DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Qui vote contre ?

Monsieur EUZIERE ?

Monsieur Paul EUZIERE

On ne s'oppose pas aux opérations arithmétiques de la Trésorière municipale. Elle constate uniquement que les opérations sont justes. Par définition nous sommes toujours pour les comptes de gestion.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 77 BUDGET ANNEXE - SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMpte ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire

Les résultats du service de l'eau potable s'élèvent :

- en exploitation à un excédent de 472 317,49 €
- en investissement à un besoin de financement de 40 262,71 €

Ce budget est principalement financé par la surtaxe payée par les usagers à hauteur de 881 173 € pour l'exercice 2013.

En investissement, les principaux travaux réalisés ont été les suivants :

- 620 000 € - pour l'extension, le renforcement ou le renouvellement des réseaux d'eau communaux (chemin de Blancard et une grande partie du quartier Saint François)
 - l'amélioration de la protection contre les incendies,
 - la fourniture de bouches à clé,
 - la création de branchements d'arrosage.
- 283 000 € - pour le renforcement du Canal du Foulon, travaux financés par le Fonds spécial du Foulon géré par la Lyonnaise des Eaux.

Monsieur Paul EUZIERE

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous nous abstenons.

Madame Myriam LAZREUG

Je m'abstiens.

Monsieur le Maire

Je vais laisser procéder au vote par Monsieur Philippe WESTRELIN.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

EUZIER (2 voix), Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**Services de distribution de l'Eau potable
et de l'assainissement
Compte Administratif 2013**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Nous avons voté contre les budgets primitifs 2013 des services de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif car nous estimons que le choix de la gestion en Délégation de Service Public (à La Lyonnaise-Suez) prive la ville d'importantes ressources financières qui lui reviendrait si la gestion était assurée en régie publique.

En conformité avec nos votes négatifs lors de la présentation des budgets 2013 des services de l'Eau et de l'assainissement, nous votons contre les deux Comptes Administratifs correspondants.

2014 - 78

**BUDGET ANNEXE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 établi par Madame la Trésorière Principale concernant le Service de distribution d'eau potable, document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Le conseil municipal vote pour, à l'exception du groupe de Monsieur DEGIOANNI et de Madame LAZREUG qui s'abstiennent.

2014 - 79

**BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire

Les résultats du service de l'assainissement s'élèvent :

- en exploitation à un excédent de 1 291 599,32 €
- en investissement à un besoin de financement de 407 777,00 €

Ce budget est principalement financé par :

- la surtaxe payée par les usagers à hauteur de 1 040 944 € pour l'exercice 2013 (seules les personnes desservies par le réseau public d'assainissement sont assujetties à la surtaxe).
- la taxe de raccordement au réseau d'eaux usées pour un montant de 745 020 €.

En investissement, les dépenses d'équipement pour 820 000 € sont les suivantes :

- réalisation d'études,
- paiement de la part des travaux d'amélioration de la station d'épuration de la Paoute, qui n'a pas été prise en charge par la Région PACA,
- travaux de mise en conformité de réception des déchets solides, à la station d'épuration de la Marigarde, rendus nécessaires pour conserver le label ISO 14 001 de l'exploitation du service de l'assainissement collectif,
- sécurisation de l'accès à la station de Plascassier,
- extension, au renforcement ou au renouvellement, des réseaux d'assainissement communaux (bd Emilie Chiris, quartier Clavary, route de Cannes, RD 6185, Albert 1er, Alice de Rothschild, Mirabeau).

Monsieur WESTRELIN je vous laisse la parole pour le vote.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 80 BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMpte DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 établi par Madame la Trésorière Municipale du Service d'assainissement document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contrent et Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 81 BUDGET ANNEXE - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMpte ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire

Les résultats du SPANC s'élèvent :

- en exploitation à un excédent de 32 002.11 €
- en investissement à un excédent de 2 182.30 €

Ce budget est financé :

- par les redevances payées par les usagers du service et les redevances en matière de vidange, pour un montant de 40 163 €.
- par des primes de l'Agence de l'Eau à hauteur de 45 430 €, pour financer en partie l'animation des programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs et permettre à la ville de mener à bien cette mission.

Une subvention d'un montant de 76 440 € a été versée par l'Agence de l'Eau

- pour aider les particuliers qui réhabilitent leurs installations, lorsque le contrôle du service révèle qu'elles sont polluantes pour le milieu naturel ou qu'elles présentent un risque sanitaire. La Ville est alors chargée de toucher l'aide forfaitaire octroyée aux particuliers par l'Agence et de la leur reverser.

Je donne la parole à Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 82 BUDGET ANNEXE - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 du Service d'assainissement non collectif de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 83 BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire

Le résultat 2013 du service extérieur des pompes funèbres s'élève :

- en exploitation à un excédent de 20 133,49 €

La vente des plaques et enfeux a produit une recette de 19 564 €.

Il n'y a pas d'investissement puisque les travaux sont pris en charge par le budget principal de la ville.

Je vais laisser la parole à Monsieur Philippe WESTRELIN afin que nous puissions passer au vote.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 84 BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 du Service extérieur des pompes funèbres établi par Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

Les résultats de la Régie d'exploitation du cinéma s'élèvent :

- en exploitation à un excédent de 41 444,96 €
- en investissement à un besoin de financement de 28 227,99 €

Il s'agit de la 1^{ère} année d'exploitation de la régie puisque l'activité a démarré le 01 avril 2013.

D'importants travaux d'investissement ont été réalisés au cours de l'exercice, nécessaires à l'activité spécifique du service :

- d'une part la numérisation des 2 salles de cinéma pour 110 920 €
- d'autre part des travaux de rénovation et de mise en conformité pour 62 180 €

Ces travaux ont été financés en grande partie :

- par une subvention du Centre National de la Cinématographie dans le cadre de la numérisation des salles à hauteur de 85 201 €
- par une subvention d'équipement de la commune pour 70 000 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 97 270 €, financés :

- par les recettes des entrées à hauteur de 64 115 €,
- par une subvention de la commune pour 70 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur le Maire

Nous avons décidé de travailler ensemble sur une commission cinéma.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, le compte administratif porte sur une année passée.

Si on s'en tenait simplement au fait, un compte administratif c'est l'exécution d'un budget passé. Je ne vous impute pas le déficit et je ne l'impute pas à la majorité actuelle. Je dis que le déficit que nous constatons avec regret aujourd'hui est le fruit d'une politique.

Monsieur le Maire

Je demande aux services de m'apporter des éléments complémentaires sur le coût de la masse salariale de 2013 et la décomposition de cette masse salariale à savoir Madame FERRAND, Directrice, Messieurs TRASTOUR, SOULE et GAYAMARD.

Monsieur EUZIERE, d'après vous, Madame FERRAND n'est pas intégrée dans le compte administratif.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas selon moi. C'est le document budgétaire du compte administratif page 176.

- Adjoint technique 2^{ème} classe : 2
- Programmateur : 1

Total général : 59 444.65 €, je n'invente rien. Le poste de la Directrice n'apparaît pas, il est sur le budget de la ville.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de le souligner Monsieur EUZIERE et il n'est pas normal que l'ensemble de la masse salariale n'apparaisse pas dans le compte administratif.

Je demande à ce que l'on intègre dans une prochaine Demande Budgétaire Modificative la valorisation de l'ensemble de la masse salariale mise à disposition de la régie.

Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur Paul EUZIERE

Effectivement, pour avoir une vision exacte il faut que soit rajouté le salaire de la Directrice.

Madame Dominique BOURRET

Lors du dernier comité d'exploitation, nous avons invité des membres et personne n'a répondu à cette invitation.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vais répondre très tranquillement à cette remarque. C'était à 8 jours du 1^{er} tour des élections municipales.

Madame Dominique BOURRET

Il se trouve que c'était la date de notre comité.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons été convoqués une seule fois et, de plus, à 8 jours du 1^{er} tour des élections municipales.

Monsieur Jean-François LAPORTE

J'allais rappeler ce que Dominique BOURRET vient de signaler.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons été invités pour constater les difficultés de gestion et cela à 8 jours du 1^{er} tour des élections municipales.

Madame Dominique BOURRET

Vous convier pour travailler sur des difficultés de gestion est démocratique et participatif.

Monsieur le Maire

Je vais laisser la parole à Monsieur Philippe WESTRELIN afin que nous puissions passer au vote.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**Régie d'exploitation du Cinéma Studio
Compte Administratif 2013**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Ce Compte Administratif fait apparaître un déficit de gestion de ~~(25 157 €.)~~ **28 227 €**.
Le Budget Primitif 2013 du Cinéma Studio prévoyait -ce qui était impossible à réaliser
et nous l'avions souligné, dès le départ- 206 000€ de recettes de gestion courante.

Il y en a eu 68 715 €. C'est-à-dire **3 fois moins**.

Le budget du Cinéma Studio a donc délibérément inscrit **des recettes impossibles à tenir**. C'est un premier point.

Le second, c'est que la réalité des charges de personnels (Ch 012) n'est pas de 59 444 €, comme l'indique ce Compte Administratif, mais de beaucoup plus.

En effet, il convient d'**ajouter aux trois emplois recensés, le poste de la directrice du service cinéma** qui n'apparaît pas, mais est payé sur le budget de la Ville.

Vous voudrez bien nous faire connaître le coût annuel exact de ce poste afin que nous puissions **mesurer le déficit réel** de la gestion de cette régie dont les représentants de l'opposition ont été exclus du Conseil d'Exploitation par M. Leleux et par vous-même, M. le Maire.

Quand un service public est géré en petit comité, sans débat et dans l'opacité, on ne s'étonne pas ensuite qu'il y ait un déficit.

Pour toutes ces raisons, nous votons **contre ce Compte Administratif**.

**2014 - 86 BUDGET ANNEXE - REGIE DU CINEMA LE STUDIO
COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2013 de la régie du Cinéma Studio établi par Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2013.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 87 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION D'UN CADRE D'INTERVENTION**

Monsieur le Maire

Je vous propose, dès ce début de mandat, 3 délibérations, relatives à la gestion de la dette, destinées à fonder nos pratiques dans ce domaine.

Il s'agit de poursuivre, conforter et actualiser les procédures mises en place par la majorité précédente pour une parfaite maîtrise et lisibilité de notre politique de recours à l'emprunt.

Je vous précise avoir, d'ores et déjà, chargé un expert financier reconnu d'une mission d'analyse globale de l'endettement communal.

Ce travail contribuera à vous proposer la stratégie financière la mieux adaptée, notamment, quant aux caractéristiques de nos financements futurs.

En préambule, je souhaite rappeler certains éléments du contexte de l'emprunt des collectivités territoriales.

Le recours à l'emprunt constitue pour la plupart des collectivités locales une ressource indispensable au financement de leurs programmes d'investissement. L'ensemble des Administrations publiques locales contribue en effet à plus de 70% à l'investissement public en France. C'est depuis les lois de décentralisation de 1982 que les collectivités territoriales recourent librement à l'emprunt et aux instruments financiers.

Cependant, cette libéralisation s'est accompagnée, au fil du temps, d'une diversification des produits proposés, entraînant une plus grande complexité.

Il se trouve que la dette des collectivités locales a connu une augmentation majeure depuis 2004. Elles se sont trouvées confrontées à une diminution de leur capacité d'épargne (autofinancement) et à un renchérissement important du coût du crédit. Entre 2005 et 2008, l'EURIBOR, principal taux de refinancement des banques, est passé de 2.30% à 5.50%.

Leur équilibre financier s'est révélé de plus en plus délicat en raison d'une contraction des ressources publiques dans un contexte d'élévation de la demande sociale.

Confrontées à cette conjoncture économique difficile, afin de préserver une politique d'investissement dynamique, sans alourdir la fiscalité, les collectivités locales se sont tournées vers des prêts construits sur des indexations permettant de bonifier les frais financiers payés, connus sous le nom d'emprunts structurés, proposés par les banques.

Cependant, la crise financière mondiale de l'été 2008 a bouleversé les logiques de gestion de la dette entraînant une remise en cause de pratiques et de l'utilisation d'outils financiers complexes.

Cette situation inédite a provoqué l'intervention des pouvoirs publics pour guider les collectivités locales dans leur choix de politique financière. C'est ainsi que fin 2009, une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités a été élaborée. Celle-ci opère une classification du risque potentiel des divers instruments de gestion financière.

Le Gouvernement a par ailleurs nommé un médiateur pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de renégociation des emprunts avec les banques. La Cour des Comptes a elle-même produit un rapport consacré à la gestion de la dette des collectivités locales.

Une association des acteurs publics, contre les emprunts toxiques, regroupant plusieurs grandes collectivités a été créée ainsi qu'une commission d'enquête parlementaire.

Ce sont les collectivités les plus engagées dans une politique de gestion active de leur dette qui se trouvent aujourd'hui les plus exposées à la dégradation des conditions sur les marchés financiers.

Dans ces conditions, la commune de Grasse a elle-même souhaité préciser un nouveau cadre pour la gestion de sa dette avec sa délibération du 2 décembre 2010 et a procédé à des réaménagements de ses contrats afin de désensibiliser sa dette aux risques de marché.

C'est ainsi qu'entre 2010 et 2013, la part des emprunts classés « sans risque » est passée de 42% à 67% de notre encours.

Je souhaite donc, dès ce début de mandat, confirmer, conforter et actualiser cette politique au travers de 3 délibérations fondatrices de nos orientations dans ce domaine, la définition d'un cadre de gestion de dette actualisé dans lequel s'inscrit la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion financière et la constitution d'une dotation initiale aux provisions conformément aux textes législatifs et réglementaires parus en décembre et janvier derniers.

Le cadre de gestion de dette, véritable charte des bonnes pratiques.

Il s'agit là d'une délibération qui vise à encadrer de manière formelle et transparente l'ensemble de nos actions dans le domaine de la gestion financière au travers de 4 rubriques :

- Les règles relatives à nos relations avec les établissements bancaires.
- Les règles relatives à la souscription de nouveaux contrats d'emprunts ou d'instruments financiers, lesquels seront exclusivement classés 1 – 2 – 3 et A - B – C « sans risque » au sens de la nomenclature Gissler qui autorise jusqu'à E5. C'est le rejet de toute prise de risque dans ce domaine.
- Les règles relatives au traitement de l'encours existant qui doit être restructuré pour évacuer tout risque.
- Les règles relatives à notre circuit interne de décisions : formel, rigoureux, transparent.

La délégation de compétence en matière de gestion financière.

Cette délégation est prévue par l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions du Maire prises dans ce cadre favorisent l'efficience en matière de gestion financière.

Ce projet de délibération s'inscrit en outre dans les préconisations de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 relative aux « produits financiers offerts aux collectivités locales ».

Par ailleurs, le champ de cette délégation se veut limité par notre cadre de gestion de dette qui prévoit notamment nos règles internes de gouvernance et de reporting en la matière.

La constitution d'une provision pour risque au titre des emprunts complexes.

Cette procédure inscrite dans notre cadre de gestion de dette est aujourd'hui une obligation au titre des arrêtés

des 16 et 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M 14 ainsi qu'à la loi de modernisation de l'action publique (MAPAM) du 27 janvier 2014.

Il s'agit de « garantir l'image fidèle des comptes publics telle que définie par l'article 47-2 de la Constitution », conformément à un avis du Conseil de normalisation des comptes publics du 3 juillet 2012.

La méthodologie présentée dans notre délibération s'appuie sur le « guide de provisionnement des emprunts à risque » publié en juillet 2013 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le stock initial des provisions proposé s'établit à 9 millions. Ce montant est représentatif d'une évaluation du risque financier potentiel pesant sur notre encours de dette (81 millions) et s'étalant sur la durée résiduelle de celui-ci de 12 ans.

Je précise que cette dotation initiale aux provisions constitue un mécanisme d'amorçage de la mise en œuvre de la procédure qui, à ce titre, ne comporte pas d'incidence budgétaire pour la commune.

C'est seulement l'ajustement annuel de cette dotation initiale - à la hausse ou à la baisse - qui sera retracé dans nos futurs budgets municipaux.

Les outils, que je vous propose avec ces trois délibérations, marquent notre volontarisme pour garantir la sécurisation et la lisibilité de nos actions de gestion de dette.

Pour ce qui concerne notre actualité en la matière, deux contrats représentant un capital de 11 millions sont aujourd'hui particulièrement pénalisants pour la commune.

Les désaccords persistants, dans la recherche d'une solution négociée, avec les établissements financiers concernés, SFIL (ex DEXIA) d'une part DEPFA d'autre part, ont conduit mon prédécesseur à prendre l'initiative d'une assignation, au Tribunal de Grande Instance de Paris, de ces deux établissements en juin dernier.

Parallèlement, nous examinons l'opportunité d'une inscription dans le dispositif du « fonds de soutien » prévu par l'article 92 de la loi de Finances 2014 et destiné à aider les collectivités locales concernées par une problématique d'emprunts pénalisants.

Ces procédures concernent cependant l'ensemble du monde local, avec plus de 200 collectivités au contentieux et un risque pour les finances publiques évalué à 17 milliards.

Je vous ai joint ce tableau avec les cinq emprunts à risque qui sont devant nous. C'est dans cet esprit que je vous propose dès le départ de la mandature de constater ce qui existe et de donner des pistes de travail pour pouvoir améliorer la situation et suivre ce travail, d'exercice en exercice, ensemble.

Aujourd'hui, c'est entouré des meilleurs conseils que je m'investis personnellement pour la défense des intérêts légitimes des Grassois. Je participerai ainsi à une première réunion de médiation judiciaire, relative au contrat DEPFA à Paris, le 30 juin prochain. Je ne manquerai pas de revenir vers vous au fur et à mesure de l'évolution de cette procédure.

Je vous propose de délibérer sur ces délibérations une après l'autre mais je souhaitais faire cet argumentaire pour les trois interventions.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous avez décrit un certain nombre de choses, les Lois de décentralisation de 1982, les socialistes au pouvoir qui disaient que cette décentralisation allait nous amener tout le bonheur du monde et les mêmes socialistes au pouvoir en 2012, 2013 et 2014 qui demandent que l'on démantèle les Régions et éventuellement les Départements. Cette situation est grotesque et je voudrais attirer l'attention des Grassois sur ces phénomènes totalement incohérents. Vous avez parlé de la crise financière également de 2008, crise financière dont il faut rappeler les origines, les Etats-Unis à la tête de qui se trouvait le Président CLINTON, qui, pour faire du social,

avait avancé l'idée que tout le monde devait devenir propriétaire débouchant ainsi sur la crise des subprimes. On savait que les gens à qui on accordait les prêts ne pourraient jamais les rembourser. Cette crise mondiale c'est une crise bancaire. On aurait dû laisser mourir les banques à l'époque. Malheureusement les Etats ont décidé de les soutenir parce que c'était le monde de la finance qui allait s'écrouler et finalement il aurait mieux valu qu'il s'écroule en partie pour repartir sur de bonnes bases. Les villes Françaises sont rentrées dans un jeu malsain d'endettement et de surendettement avec des banques parfaitement légales, des organismes prêteurs qui ont prêté à des taux d'intérêts extraordinaires. Certains prêts sont à 25 %. Je pensais même qu'il y avait le taux usuraire en France qui interdisait de dépasser certaines normes. Toujours est-il que la ville de Grasse mal gérée depuis 40 ans, pas seulement depuis Monsieur LELEUX, également Monsieur DE FONTMICHEL, a emprunté et sur emprunté et se retrouve aujourd'hui au bord de la crise de surendettement. Aujourd'hui vous proposez un cadre pour en sortir. C'est tout à votre honneur, nul ne pourra aller contre ce que vous proposez. Je pense même que l'on vous soutiendra. Nous étions favorables à un audit financier. Vous parlez d'un expert financier. On aimerait connaître son nom, ses honoraires, et quelle aura la valeur de cette étude. Je crois qu'un cabinet d'audit indépendant quel qu'en soit le coût nous aurait permis d'avoir une situation claire, nette et incontestable. Nous sommes bien conscients des énormes problèmes qui nous attendent. Néanmoins, quand vous proposez que nous votions une provision, dans mon esprit, une provision est une dépense qu'il va falloir appeler. Sous quelle forme ? Est-ce que se seront des impôts supplémentaires auprès des Grassois ? Ce que nous craignons. D'où viendra cet argent ? En fonction des réponses nous prendrons une position sur le vote. Tout le monde a bien conscience de ce problème. Aujourd'hui il est nécessaire de trouver des solutions.

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

Monsieur Paul EUZIERE

Je regrette que nous ayons fait un pot commun des trois délibérations car elles appellent des votes qui ne sont pas les mêmes.

Je fais une intervention concernant l'adoption d'un cadre d'intervention de la gestion de la dette.
Délibération N° 87. (Voir intervention jointe en annexe).

Par contre pour la délégation de compétence dans le domaine de l'emprunt et des opérations utiles à la gestion financière.

Délibération N° 88. (Voir intervention jointe en annexe).

Concernant la constitution d'une provision pour risques au titre des emprunts complexes.
Délibération N°89 (Voir intervention jointe en annexe).

Madame Myriam LAZREUG

La délibération N°87 dans son principe ne peut qu'être acceptée par tout le monde. En revanche ce que je ne comprends pas, c'est que vous y mentionnez le circuit de l'opération de gestion de la dette en précisant que le Maire prend les décisions, qu'il informe le Conseil Municipal une fois par an. Ce qui suppose que la délibération suivante serait déjà adoptée or si nous voulions voter sur cette délibération bien évidemment nous pourrions voter contre la délibération suivante sur la délégation et là, à mon sens, il y a une contradiction.

Monsieur le Maire

Vous pouvez voter contre ce que vous voulez. C'est soumis à délibération du Conseil.

Madame Myriam LAZREUG

Vous précisez les règles de gestion interne en mentionnant, dans la délibération qui prévoit le cadre interne, une décision du Maire ce qui suppose que vous avez d'ores et déjà la délégation.

Monsieur le Maire

Pas du tout, car nous sommes appelés à délibérer sur ma délégation.

Madame Myriam LAZREUG

Alors pourquoi avoir indiqué dans cette délibération cette règle interne ? Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

Cela ne pose aucune difficulté.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Pour amener une contribution à ce que disait Paul EUZIERE : on comprend tous aujourd'hui le problème de l'indexation des taux intérêts. Lorsque les taux d'intérêts sont très hauts et qu'ils baissent nous profitons dans ce cas là de la baisse des taux. Néanmoins, je comprends ce que veut dire Monsieur EUZIERE lorsqu'il dit que le danger c'est lorsqu'il y a des échanges entre les monnaies. Aussi, je propose pour que cette délibération soit acceptée que l'on accepte de modifier des taux fixes en taux variables et que sur des emprunts qui ne soient pas indexés par rapport à des monnaies différentes.

Monsieur le Maire

Pour répondre à Monsieur DEGIOANNI, je suis Maire de Grasse et je souhaite vous proposer une méthode, un cadre de gestion de la dette et partager l'ensemble des choses avec, à la fois, l'ensemble des conseillers municipaux, la presse, la population. Cela me semble être la traduction du projet politique que j'ai proposé : Travailler dans la transparence avec la volonté d'apporter un nouvel élan pour la ville de Grasse. Je serais désolé que des groupes puissent s'abstenir sur la volonté d'améliorer les choses. Lorsque Monsieur EUZIERE dit qu'il est contre les emprunts toxiques et les emprunts structurés, il va dans mon sens et dans le sens de ce que je propose. Je le dis clairement devant la presse : je mènerai la guerre à tout ce qui maltraite les finances de la ville de Grasse. Je pense que l'on ne peut que s'associer avec cela. Nous pourrions évoquer ces sujets dans la commission des finances. Ce n'est pas simple d'envoyer une délibération comme celle-ci à chacun des élus en disant : « je vais anticiper ce que m'impose la Loi dans laquelle on dit qu'il faut provisionner le risque pour les emprunts passés à partir de 2014 ». Je vous propose en tout début de mandat qu'on quantifie le risque pour savoir d'où on part et où on va. Le risque de 9 millions d'euros ne constitue pas une provision que l'on inscrit au budget afin de pouvoir payer en cas de dérapage des taux. Ce n'est pas le cas.

La situation est difficile et je vous propose un chemin pour pouvoir établir un cadre en quantifiant le travail à faire. Si Monsieur EUZIERE ou Monsieur DEGIOANNI étaient à ma place, ils auraient fait la même chose que moi. Vous auriez commencé votre activité avec un bilan que vous auriez partagé dans le conseil municipal de la dette, des risques, des emprunts structurés pour montrer que vous aviez en début de mandat telle et telle difficulté.

Vous parlez d'audit, moi j'ai demandé un éclairage, une photo de la structure de la dette, du type d'emprunt, des taux d'intérêt. Vous, vous auriez demandé un audit général sur la ville. Moi, j'ai demandé une analyse structurelle de la dette pour avoir une lecture claire de l'ensemble des lignes de crédit à risque, des capacités de renégociation et que je sois accompagné pour aller dans ce contentieux là. Je dois obtenir les meilleurs concours extérieurs pour pouvoir défendre au mieux les intérêts de la ville de Grasse. J'espère que vous allez voter positivement ces trois délibérations qui donnent un cadre de travail et qui donnent aussi une méthode nouvelle de travail. Nous évoquerons en commission des finances les rapports de force que nous devons avoir dans l'intérêt de la ville. Je pense que si vous étiez à ma place, vous auriez une démarche quelque peu similaire.

Monsieur Paul EUZIERE

Les trois délibérations sont d'ordre différent. La gestion de la dette, je peux la voter, c'est une délibération cadre utile à la gestion financière. Pour la délégation de compétence, il y a un passif et on ne peut pas faire comme si ce passif n'était pas là. Si j'étais à votre place, Monsieur le Maire, je ne serais pas étonné que le conseil, y compris ma majorité, ne vote pas les pleins pouvoirs en matière financière et en renégociation de la dette. Je pense que je ne l'aurais pas sollicité. Vous nous dites de voter les trois délibérations. La délibération 89 porte sur une provision pour risque, nous ne pouvons pas faire comme si nous étions tous nouveaux dans ce conseil municipal. J'ai dit que j'étais intervenu à plusieurs reprises, nous avons évoqué les risques. Je ne peux pas voter cette délibération. Je ne voterai pas contre car le principe est bon, il participe de la transparence mais je ne peux pas le voter car ce serait me porter contradiction sur ce que nous avons dit. D'autre part au dernier conseil, toute l'opposition a voté contre l'honorariat du Maire car j'ai dit d'être attentif au compte administratif qui va sortir. Je suis ravi que l'on rompe avec une politique d'opacité et d'enfumage des Grassois.

Monsieur le Maire

Merci. Déjà je souligne que vous trouvez ma méthode bonne et même si vous ne votez pas pour et que vous vous absteniez je suis content que vous reconnaissiez que cela est une bonne méthode.

Je suis pour cette transparence. Nous avons tout à gagner, y compris les partenaires bancaires qu'on aura à solliciter pour pouvoir trouver des solutions. Les partenaires bancaires préféreront un Maire qui a quantifié le risque. Je serai davantage respecté et crédible.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous sommes, nous, au groupe Bleu Marine, là pour représenter le bon sens. C'était notre slogan de campagne et le bon sens amènerait à dire : « peut-on faire confiance aux gens qui ont créé les problèmes pour les résoudre ? »

La réponse est non. Ceux qui les ont créés, dont certains sont encore aujourd'hui autour de cette table, sont-ils les mieux à même de résoudre ces problèmes ? Nous, nous pensons que non et nous voulons le souligner fortement. Néanmoins comme je vous l'ai dit tout à l'heure et compte tenu des explications que vous avez fournies, je ne crois pas que l'on puisse aller contre cette volonté de résoudre le problème. Les gens qui ont géré cette ville depuis 40 ans sont la cause des problèmes avec une énorme incompétence. Si vous faites cela dans une gestion privée, votre foyer n'existe plus. C'est du bon sens populaire. Nous allons voter ces résolutions, nous souhaitons que vous preniez les choses à bras le corps en rappelant que vos amis ont créé ces problèmes. Mais notre groupe votera ces délibérations.

Monsieur le Maire

Je souhaite ajouter que le groupe rassemblement Bleu Marine n'a pas le monopole du bon sens et que notre équipe a également une approche du bon sens. Je sais très bien Monsieur DEGIOANNI que la situation devant moi ne sera pas facile. Elle nécessitera de la force, de l'engagement, un dialogue musclé avec DEPFA et je suis conscient que le plus dur reste à venir. Mon engagement sera total pour pouvoir retrouver une certaine marge de manœuvre, car plus j'arriverai à diminuer les charges financières avec ces emprunts qui pèsent, plus je dégagerai des marges de manœuvre pour que l'on puisse réaliser un certain nombre de choses au service de nos concitoyens. Mon rôle est là. Je souhaite que dans cette mandature qui représente 6 ans on puisse améliorer et diminuer les risques. J'aurai fait mon travail et je vous remercie de m'accompagner dans cette démarche.

Nous procédons au vote de la délibération 87.

Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Gestion de la Dette
Adoption d'un cadre d'intervention

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Il s'agit d'une délibération technique dont le cadre est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi et une circulaire de 2010 du Ministère de l'Intérieur.

Elle n'appelle aucun commentaire de notre part puisque s'inscrivant dans le cadre de procédures réglementaires précisant les règles de gestion de la dette.

**DELEGATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE
DE L'EMPRUNT ET DES OPÉRATIONS UTILES
A LA GESTION FINANCIERE**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Cette délibération vise à déléguer au Maire toute une série de compétences en matière d'emprunts et de gestion financière, en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Ces compétences sont très vastes.

Elles concernent, en outre, le réaménagement de la dette avec *"la faculté de passer du taux variable au taux fixe et du taux fixe au taux variable"*, de modifier les taux d'intérêt et la durée des emprunts.

En clair, **cette délibération, a permis dans le passé de contracter les emprunts structurés, les SWAPS et contre-SWAPS toxiques**, par le seul maire -et éventuellement l'élu délégué- dans la plus totale opacité.

M. Leleux et sa municipalité n'ont informé le conseil municipal et les Grassois de leurs opérations financières que dans la mesure minimale prévue par la loi.

A aucun moment, la Commission des Finances n'a été informée des procédures en cours.

On sait où ces pratiques de mépris de la représentation des citoyens mènent.
Nous les constatons aujourd'hui.

Nous ne vous faisons aucun procès d'intention. Mais à la lumière de ce qui s'est passé -et de ce qui peut se passer- avec cette délégation au Maire **en matière d'emprunts et de renégociation de la dette**, nous pensons que **le conseil municipal doit garder toutes ses compétences**.

Nous votons donc **contre** cette délibération.

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES
AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Cette délibération porte sur une **opération obligatoire** à partir du Compte Administratif 2013 qui fait suite à un avis rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics du 3 juillet 2012.

Je voudrais rappeler qu'en matière de dette et d'emprunts toxiques grasseois, je me suis longuement exprimé notamment à maintes reprises en conseil municipal, particulièrement le 2 décembre 2010, le 29 septembre 2011 et le 28 mars 2013.

A chaque fois, j'ai souligné l'insuffisance d'information des élus, le flou volontaire et dénoncé les risques des "emprunts structurés".

Le 29 septembre 2011, je disais : **"faire appel aux "produits structurés" et aux emprunts toxiques, c'est jouer à la roulette avec la situation de la Ville et les impôts des Grasseois"**.

J'indiquais, à cette occasion, que l'emprunt le plus important "Dual Fixe" de 8 242 000 € (souscrit le 8 janvier 2006 et qui court jusqu'au 8 janvier 2033) avait alors un **taux d'intérêt de 27%**.

Plus récemment, le 28 mars 2013, à propos du Rapport annuel 2012 de gestion de la dette, je soulignais dans mon intervention (délib. 2013-35) :

"La dette communale continue d'augmenter.

- (...) **les contrats à risques forts (hors Charte)**

Ils concernaient 42,5% de l'encours en 2010 (31 millions d'€)

Ils concernent 34% en 2012 (25 millions d'€)

8% de mieux d'encours hors risques en deux ans.

Il reste que l'encours sans risque (A1) ne concerne que 40% de la dette.

Plusieurs contre-swaps présentent un résultat lourdement négatif pour la Ville (311353 PL auprès de DEPFA BANK, 333568 PL - DEPFA BANK, 287967 PL - DEPFA BANK).

Or, ces contrats courent jusqu'en 2018, 2021 et 2022.

D'autres contrats refinancés en 2005, par exemple chez DEXIA CL, pour 8 751 564 € ont un **taux actuariel d'intérêt de 11,27%**.

Ce qui a abouti à payer en 2012 : **906 785 € d'intérêts pour 186 915 € de remboursement de capital.**

En 2012, **les produits des swaps (et contre-swaps) se sont élevés à 5 427 583 € les charges à 7 731 609 €.**

Les contrats swap hasardeux que vous avez souscrits ont donc coûté 2 304 026 € à la Ville.

Vous nous dites que "la Ville a poursuivi en 2012 des négociations" visant au réaménagement de deux contrats indexés €/Franc-Suisse ou/et €/€ mais que les conditions du marché n'ont pas permis de concrétiser ces réaménagements de manière opportune".

Nous ne doutons pas de votre bonne foi

Par contre, vous nous permettez de douter quelque peu de votre lucidité.

Au Budget Primitif 2012, il était inscrit au chapitre 668 ("autres charges financières") 1,3 million d'€

Au Compte-Administratif 2012, c'est finalement 1 655 341 € qui ont été versés.

Au BP 2013, vous nous proposez de voter **1 950 000 € ...**

Où en serons-nous au 1^{er} janvier 2014 ?" (...)

On voit où nous en sommes aujourd'hui.

Croyez-moi, nous ne tirons aucune vaine gloriole de la lucidité de nos propos.

Mais au regard de la très lourde charge financière qu'induisent pour Grasse ces choix faits par la précédente municipalité (qui représentaient, en 2012, **93 € de charge financière par habitant à Grasse contre 45 € en moyenne de strate**), nous tenons à souligner qu'ils **réduisent aujourd'hui à néant l'autofinancement de la Ville**

Ce qui est **extrêmement grave.**

Je n'ai cessé et nous n'avons cessé, depuis 2010, avec le groupe des élus Grasse à Tous, d'**intervenir et d'alerter sur ces risques.**

Aujourd'hui, le montant des risques induits par le recourt aux produits toxiques souscrits par la municipalité de M. Leleux s'élève à **9 millions d'€.**

Mais ces taux sont variables. Ces risques peuvent baisser ; mais aussi augmenter en fonction des fluctuations des taux, notamment du Fr.suisse.

Vous comprendrez que, dans ces conditions le groupe Grasse à Tous, Ensemble et Autrement ne vote pas cette délibération obligatoire.

Nous nous abstenons.

**2014 - 88 DELEGATION DE COMPETENCE DANS LE DOMAINE DE L'EMPRUNT ET DES
OPERATIONS UTILES A LA GESTION FINANCIERE**

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 89 CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES AU TITRE DES EMPRUNTS
COMPLEXES**

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Le groupe de Monsieur EUZIERE s'abstient à l'exception de Madame LAZREUG et de Monsieur DE FONTMICHEL qui votent contre.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 90 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
NOMINATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a pour objet d'évaluer le coût des charges transférées lors des transferts de compétences des communes vers la communauté d'agglomération.

Les membres sont désignés par le conseil municipal de chaque commune, en fonction de la composition décidée par le conseil de communauté. Son président sera désigné lors de la première réunion de la CLETC.

A la fusion des trois communautés et la création de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le conseil de communauté a approuvé, par délibération du 10 janvier 2014, la création de la CLETC en définissant sa composition par un membre titulaire et un membre suppléant par commune.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, par délibération du 30 avril dernier, le conseil de communauté a confirmé la composition décidée de la CLETC en janvier.

C'est pourquoi il convient de désigner désormais les représentants de la ville de Grasse.

Je vous propose de désigner :

- Jérôme Viaud
- André Masson

Le vote est à bulletin secret, à moins que le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Je vous invite à procéder au vote.

Êtes-vous d'accord pour une élection à main levée ?

Monsieur Paul EUZIERE

Oui

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Oui

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 91 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
PROPOSITION DE CONTRIBUABLES GRASSOIS**

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner deux contribuables titulaires et deux contribuables suppléants.

Je vous propose de bien vouloir désigner comme

- Contribuables titulaires :
 - o Monsieur Philippe WESTRELIN
 - o Madame Valérie DAVID
- Contribuables suppléants :
 - o Madame Marguerite VIALE
 - o Monsieur Christophe MOREL

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 92 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DESIGNATION D'UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire

Par délibération du 24 avril 2014 le conseil municipal a procédé aux nominations à la commission consultative des services publics locaux et je vous ai proposé suite à votre demande que l'on rajoute une association locale d'usagers et qu'on désigne cette association ensemble à un prochain Conseil Municipal. Il convient aujourd'hui de la désigner.

Je vous propose :

- **Comme** troisième association locale : L'Association « Que Choisir »

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 93 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS
ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Par délibération du 24 avril 2014 le conseil municipal a désigné au syndicat intercommunal du contrat de baie des Golfes de Lérins trois délégués titulaires : Mmes Nicole NUTINI, Anne-Marie DUVAL et Brigitte VIDAL.

Il convient également de désigner au comité syndical trois délégués suppléants.

Je vous propose de désigner à main levée, en accord avec vous, comme représentants suppléants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du contrat de baie des Golfes de Lérins les élus suivants :

- Monsieur Philippe BONELLI
- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 94 CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – THEATRE DE GRASSE
ET DU PAYS DE GRASSE
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Le Centre de développement culturel de Grasse et du Pays de Grasse a pour but le développement culturel et artistique. Pour mener à bien cette mission, la communauté d'agglomération du Pays de GRASSE met à la disposition de l'association le Théâtre de Grasse.

Son conseil d'administration est composé de 6 représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de 4 représentants de la Ville de Grasse et de 11 représentants d'associations, organismes, ou personnes intéressées par la vie du théâtre.

Je vous propose de désigner :

- Monsieur Jonathan TURRILLO
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Cyril DAUPHOUD
- Madame Frédérique CATTART

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 95 ASSOCIATION DE FORMATION ET DE PROMOTION POUR JEUNES ET ADULTES
EN RECHERCHE D'INSERTION (AFPJR)
NOMINATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

L'AFPJR (l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche) a pour objet de créer et de gérer des établissements et services en faveur de personnes en difficulté et notamment celles en situation de handicap.

La Ville met à disposition de cette association un terrain sur lequel cette dernière a développé un ESAT, centre d'hébergement pour adulte handicapés.

La Ville dispose d'un siège au conseil d'administration de l'association.

Je vous propose de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'AFPJR :

- Madame Claude MASCARELLI

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 96

**OGEC FENELON
NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner pour siéger au conseil d'administration de L'OGEC FENELON :

- Madame Claude MASCARELLI

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 97

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION A MI-TEMPS
DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU MAIRE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre de la constitution de mon cabinet, j'ai décidé de recourir aux compétences d'un conseiller technique sur les trois thématiques suivantes :

- officier à l'occasion des cérémonies patriotiques commémoratives en préparant et en participant aux cérémonies,
- être force de proposition et de conduite du projet de sécurisation aux abords des écoles,
- être l'interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives aux gens du voyage sur le territoire grassois.

Afin de gérer les problématiques liées à ces thématiques, j'ai donc décidé de créer un poste à temps non complet sur la base d'un mi-temps.

Monsieur Ludovic BROSSY

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous avons la même approche. Nous pensons que tout ce qui est fête patriotique peut être traité par le protocole, ce qui a toujours été fait depuis des années, la sécurité des écoles par l'Adjoint ad'hoc et les problèmes des gens du voyage également par l'adjoint à la sécurité, cela dans un souci d'économie. Vu l'état d'endettement de la ville, nous voterons contre.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez évoqué en réunion des présidents de groupe de retirer éventuellement la police municipale de la sortie des écoles primaires et d'affecter en lieu et place des « papy trafic... ». Les ASVP sont utiles, dans le cadre de la prévention et du suivi par des personnels relevant de la police Nationale. D'autre part les « Papis trafic », il faudra les payer. Un simple calcul nous amène entre 55 et 70 000 € par an. Mon calcul est sur une base de 200 € par mois multiplié par 180 jours de classe par an et sur la base du SMIC horaire. Je mets en garde contre la création d'un poste qui induit d'autres dépenses en plus des 13 000 €. Nous allons nous lancer dans une démarche dont on n'a pas mesuré toutes les conséquences en terme de sécurité et financière.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité inscrire cette création de poste de chargé de mission auprès du Maire non pas parce que les Adjoints en charge de ces dossiers ne vont pas avoir la capacité de faire leur travail mais parce que c'est complémentaire aux missions qui seront les leurs. Je vous inviterai Monsieur BROSSY la prochaine fois que nous aurons 200 caravanes des gens du voyage et vous verrez si les services sociaux pourront gérer. Vous

avez raison de souligner que la ville de Grasse n'est pas aux normes de son PLH et n'a pas d'aire d'accueil pour les gens du voyage. Cela nécessite des discussions difficiles. J'ai souhaité recruter une personne à mi-temps pour pouvoir approcher certaines choses. Il n'est pas question d'enlever les prérogatives du chef de protocole dans l'organisation des cérémonies militaires puisque ce sera toujours son rôle et il gèrera la conduite des manifestations. Mais cette personne aura aussi comme mission de renforcer notre lien Armée Nation, déployer un devoir de mémoire au sein de la jeunesse Grassoise. Par ailleurs, je reste dans cet état d'esprit d'économie sur la masse salariale et je m'inscrirai dans la mandature qui est devant nous à une contrainte de la masse salariale. J'étoffe mon cabinet pour me donner au quotidien de la sérénité et pour mieux travailler dans une organisation méthodique et ordonnée pour pouvoir mettre en œuvre le projet politique pour lequel les Grassois et les Grassoises m'ont fait confiance. J'entends vos commentaires et ma volonté de serrer la masse salariale reste la même.

Monsieur Paul EUZIERE

Dans la strate des villes de 50 000 à 80 000 habitants, le cabinet du Maire ne peut excéder 3 personnes. Vous embauchez qui que ce soit à mi-temps, il est réputé à temps complet. Il n'y a pas de poste à mi-temps au cabinet d'un Maire ou d'un Président. Il y a un poste à mi-temps financièrement mais le poste est réputé à temps plein.

Monsieur le Maire

Ce poste n'est pas dans les 3 postes dédiés au cabinet. C'est un recrutement qui ne fait pas partie de ces trois postes.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Votre discours est très beau mais pour renforcer le lien entre l'armée et la nation il ne fallait pas supprimer le service militaire comme l'a fait votre mentor en politique.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Pour les gens du voyage, ils n'arriveront pas forcément à mi-temps. Vos amis politiques ont ouvert les frontières et il ne faut s'étonner qu'ils arrivent partout.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**CRÉATION D'UN POSTE
DE CHARGÉ DE MISSION A MI-TEMPS
CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU MAIRE**

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La sécurité des élèves est effectivement un sujet très important qui nécessite une attention rapide et suivie.

La topographie particulière de Grasse ne permet peu ou pas, d'offrir des endroits sécurisés et abrités pour les élèves avant les cours. Il suffit de passer devant le collège Carnot ou le Lycée Amiral de Grasse aux heures de pointe pour s'en rendre compte.

Nous soutenons donc, sans réserve aucune sur le fond, toute démarche de réflexion et d'actions dans ce sens, car cela fait des années qu'il faut agir sur la question. Cependant, sur la forme et la méthode, nous nous demandons si la complexité du sujet serait-elle si forte que les compétences des responsables des services ad hoc, c'est-à-dire Police Municipale, Voirie, Education et Services Techniques, ne suffiraient pas à traiter la problématique ? A-t-on besoin pour cela de créer un poste supplémentaire de catégorie A (cadre) et de dépenser 13 000 euros ?

Même chose avec les questions de "mémoire" et l'animation des associations des anciens combattants. Voici un sujet très important qu'est le devoir de mémoire. Néanmoins, nous pensons qu'il relève de l'ensemble de la société et de ses institutions, et pour ce qui concerne plus particulièrement la Ville, qu'il pourrait être traité par les services ad hoc, le responsable du protocole et l'adjoint délégué aux anciens combattants. Certes, les fêtes patriotiques sont au nombre de 11. Mais cette tâche serait-elle si insurmontable qu'elle nécessiterait une dépense supplémentaire ?

Enfin, concernant le sujet des "gens du voyage" sur le territoire de Grasse, il ne peut être traité aujourd'hui que par les services sociaux, la police municipale (pour les problématiques de stationnement) et éventuellement la justice, en cas d'occupation illégale de terrains, la commune ne disposant pas d'aire d'accueil obligatoire. Ne peut-on pas imaginer que l'adjoint en charge des services sociaux, ainsi que les chefs de service correspondants, puissent officier en tant que responsables de cette question spécifique ?

Pour ces trois sujets, qui n'ont aucun rapport entre eux, puisqu'il s'agit des cérémonies patriotiques, de sécurité et de social, nous pensons et nous souhaitons qu'ils soient répartis sur des adjoints ou des conseillers municipaux, sans dépenser les 13 000 euros.

Un de vos promesses de campagne est, je cite, « diminuer en euros constants, les charges de fonctionnement de la commune ». Nous pensons que la création de cette mission ne va pas dans ce sens.

Nous votons donc contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Il est proposé le passage du taux de 6% à 8,2% de l'indice brut 1015, majoré de 45% pour les deux adjointes ayant un mandat de vice-présidentes à la communauté d'agglomération, Mesdames Dominique BOURRET et Nicole NUTINI auxquelles j'avais proposé de revenir sur leur indemnité en cas de Vice-présidence de la communauté d'Agglomération, dans le respect de l'enveloppe maximale autorisée par la délibération du 24 avril 2014 susvisée.

J'avais, dans cette délibération, positionné Madame Dominique BOURRET et Madame Nicole NUTINI à 200 € net par mois. Compte tenu de la charge de travail qui leur sera demandée, je vous propose cette modification de taux.

Monsieur Damien VOARINO

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur le Maire

Nous ne vous avons pas attendu pour nous mettre au travail. Madame Dominique BOURRET sera en charge de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires de l'éducation et de la jeunesse.

Monsieur Damien VOARINO

Mon intervention ne concerne pas que les activités de Madame BOURRET.
Je parlais de la majoration de 45 % des élus de la majorité.

Monsieur le Maire

L'indemnité que vous percevez est de 200 € par mois. Madame BOURRET va percevoir 400 €. Sa mission est vaste comportant des enjeux majeurs et des difficultés immenses, avec la nécessité de veiller au bien être de l'enfant et mettre en œuvre une politique que le gouvernement a souhaité imposer aux collectivités territoriales sans même la préparer et la financer.

Quant à Madame NUTINI, elle va avoir en charge une délégation nouvelle, qui s'appellera les « Fluides », et sera composée de 3 thématiques

- Le suivi du PPP,
- La gestion d'assainissement individuel et collectif,
- La gestion du service de l'hygiène.

Lorsque j'ai dit : « j'espère que vous allez me féliciter », c'est par rapport à l'enveloppe globale consentie par la Loi pour le régime indemnitaire des élus et loin d'être consommée. J'ai souhaité le faire dans un souci d'économie. J'ai souhaité être sur le régime indemnitaire du Maire à 85 % au lieu de 110 % et j'ai souhaité que l'ensemble du Conseil Municipal puisse percevoir une indemnité en face d'un travail d'élus. J'ai attribué 200 € pour les élus de l'opposition car je vous respecte. C'est pour ces raisons que je pensais que vous alliez me féliciter.

Monsieur Damien VOARINO

Il n'est pas question d'attaquer ni Madame BOURRET ni Madame NUTINI. Ce n'est pas une attaque personnelle et je ne mets pas en cause leur travail.

Vous dissociez les indemnités en disant c'est seulement 452 €, j'estime que l'on ne peut pas les dissocier des autres indemnités perçues dans les autres instances.

Lorsque vous me dites que les Grassois ne sont pas de mon avis, j'aurais préféré vous le dire en dehors de cette séance, mais les gens, que je croise, démontrent que nous sommes dans le même tempo que Monsieur HOLLANDE, c'est-à-dire que deux mois après les élections il n'y a plus de soutien. C'est ce que je perçois.

Monsieur le Maire

Merci pour cette contribution positive. Nous sommes dans une instance sérieuse, les 45 % existaient dans la délibération initiale.

Que vous me compariez à Monsieur HOLLANDE, cela ne me flatte pas. Je sais que vous êtes adepte de Monsieur HOLLANDE dans ce groupe et que vous le soutenez pour la politique brillante qu'il mène sur le plan national. Ce ne sont pas mes orientations politiques.

Je vous propose d'être un peu sérieux. Ma volonté est d'être au service des Grassois.

Monsieur Damien VOARINO

Je ne parle pas de vous mais d'une équipe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Cela n'intéresse personne Monsieur le Maire. Passez au vote.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis très tranquille en matière d'indemnité parce que j'ai siégé 30 ans sans aucune indemnité.

Et je crois que boire quelques verres d'eau à la charge de la ville, c'est tout ce que j'ai coûté.

Les indemnités ont été données à GRASSE en 2005 ou 2006 par Monsieur LELEUX comme cela c'est pratiqué dans la plupart des communes de France de la même importance. Il n'y a pas deux types d'élus qui représentent les citoyens.

Monsieur le Maire

C'est bien ma perception des choses Monsieur EUZIERE. Vous ne vous adressez pas à moi.

Monsieur Paul EUZIERE

Pas du tout.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
MODIFICATION DU TAUX

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Mais en le Maire, Chers collègues.

Premièrement, le groupe de Grasse à Tous-Ensemble et Autrement s'interroge sur la pertinence de majorer les indemnités des élus de la majorité de 45 %, à l'heure où les finances de la ville sont plus que dans le rouge, où les salaires des fonctionnaires et de nombreux autres travailleurs sont gelés et que de gros efforts sont demandés à l'ensemble de nos concitoyens.

Deuxièmement, vous aviez semblé vous étonner lors du dernier conseil municipal de l'absence de "félicitations" de notre part.

Vous nous permettrez d'attendre de savoir quelles nouvelles missions précises justifient ces augmentations d'indemnités pour les élus de la majorité et comment elles seront remplies.

Pour l'instant nous pensons qu'il serait plus sage d'écouter les Grassois.

Beaucoup d'entre eux s'inquiètent qu'après leur avoir "vendu" une équipe capable de gagner le championnat, vous vous posiez la question de savoir qui va être gardien de but, qui sera attaquant et que vos joueurs semblent être plus attachés aux primes de match qu'à l'amour du maillot.

Je pense que vous conviendrez avec nous que, deux mois après le scrutin, il est plus que temps de se mettre au travail.

Nous espérons qu'à l'heure de relever les manches personne ne restera dans le bus.

En attendant, il nous semble au vu de cette délibération d'ajustement d'indemnités (pour les seuls élus de la "majorité") que les incohérences prévalent sur la cohérence.

Nous votons contre cette délibération.

pas de félicitation.
désolé.

Monsieur le Maire

Je vais proposer à Maître TURRILLO d'être rapporteur de cette délibération et je vais laisser la présidence de séance quelques instants.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que les agents publics bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Elle est tenue de les protéger contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes.

Quatre agents de la Police Municipale ont sollicité l'octroi de cette protection pour des faits survenus le 10 février 2014.

Suite à une agression rue Marcel Journet, les quatre agents ont interpellé deux individus. A cette occasion, ils ont été victimes d'outrages et de menaces de mort et deux d'entre eux ont été blessés.

Les auteurs des faits ont comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance de Grasse le 10 mars 2014. Afin de défendre les intérêts de la Ville et de ses agents, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation. Les auteurs des faits ont été condamnés à un an de prison pour l'un, huit mois pour l'autre. Il convient de régulariser l'octroi de la protection fonctionnelle aux quatre agents (MM. Armand BLANC, Wilfrid DIASPARA, Fabien CHAMPEY et Christophe MAISSONNIER).

Une délibération est désormais nécessaire dans le cadre de notre nouveau contrat d'assurance avec la SMACL pour obtenir le remboursement des frais engagés.

Je vous demande l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents de police municipale suivants : MM. Armand BLANC, Wilfrid DIASPARA, Fabien CHAMPEY et Christophe MAISSONNIER et de prendre en charge les honoraires d'avocat correspondants.

Ces agents ont bénéficié d'une défense de très bonne qualité. Les sommes couvertes par la compagnie d'assurance sont modestes.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je suis bien évidemment d'accord pour voter cette résolution. Vous dites que le Maire souhaite envoyer un signal de soutien à sa police municipale, c'est effectivement ce qu'il faut faire. Votre compagnie d'assurance demande à ce qu'il y ait cette résolution.

Monsieur Jonathan TURRILLO

C'est à l'occasion de cette délibération, un signal que l'on peut envoyer. Bien sûr ce sont pour des raisons juridiques tenant à l'exécution du contrat d'assurance mais permettez moi de donner une autre dimension à ce vote.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 100 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS PLACE AUX AIRES**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Je vous demande de bien vouloir :

- OCTROYER la protection fonctionnelle aux agents de police municipale MM. Cyril BERNARD, Vincent FABRI, Philippe MARIAGE et à Mme Marie NORMAN
- PRENDRE en charge les honoraires d'avocat correspondants
- DIRE que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville dans l'attente de son remboursement par la compagnie d'assurance.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 101 TARIFICATION DES VIDE - GRENIERS
EXEMPTION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire

Merci Monsieur TURRILLO, je reprends la présidence.

Je vous propose d'autoriser une exonération de redevance pour les vide-greniers ou manifestations d'animation de quartier sur le domaine public municipal dès lors qu'ils répondent simultanément aux conditions ci-dessous :

- ils ont un objet d'animation du quartier visant à développer du lien local de solidarité ou à soutenir des actions sociales, humanitaires ou caritatives,
- ils sont organisés exclusivement par une ou plusieurs associations relevant de la loi du 1er juillet 1901,
- les profits tirés de ces manifestations reviennent intégralement à la ou aux associations organisatrices et sont utilisés dans un but d'intérêt général ou sont reversés à des associations poursuivant un objet humanitaire, caritatif ou social,
- l'accès à la manifestation pour les visiteurs est gratuit,
- les exposants sont des particuliers.

Je vous donne un exemple, si c'est pour diligenter un agent qui va percevoir 14.20 € le dimanche pour une association qui organise un vide grenier et que cela coûte 200 € de masse salariale à la collectivité, cela me semble contre productif.

Il faut soutenir les associations et je pense à l'association qui organise un vide grenier pour Dylan. .

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 102 LITIGE AVEC ERDF
PROTOCOLE D'ACCORD**

Monsieur le Maire

Suite à un départ d'incendie en 2010, une armoire électrique de la Ville située Place aux Aires a subi d'importants dégâts estimés à un montant de 38 697, 72 euros.

Ce départ d'incendie provenait pour la Ville, et son expert d'assurance le confirme, d'un coffret appartenant à Electricité Réseau Distribution de France (ERDF). Cette dernière rejetait sa responsabilité.

La Ville a saisi le Tribunal de Grande instance de GRASSE afin de voir condamner ERDF à la somme de 38 697, 72 euros en réparation de son préjudice, la SMACL prenant en charge les frais d'avocat.

ERDF s'est finalement rapproché des parties afin de mettre un terme au litige dans le cadre d'une transaction amiable et accepte de régler la somme de 38 697, 72 euros à la Ville dans le cadre d'un protocole d'accord en contrepartie duquel la Ville s'engage à se désister de son instance.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accord entre la Ville de GRASSE, ERDF et la SMACL.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 103 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CHEMIN DE LA TOURRACHE
CONVENTION AVEC ERDF**

Monsieur le Maire

Depuis la loi solidarité et renouvellement urbain et un décret d'application de 2007, les communes doivent participer au financement des extensions et renforcements des réseaux électriques à hauteur de 60 % du montant des travaux, dont le coût est intégré dans les taxes d'urbanisme prévues au permis de construire.

Considérant que le présent dossier concerne la construction d'une maison individuelle située en zone urbaine mais dont le terrain d'implantation n'est pas desservi, à ce jour, par le réseau ERDF, l'extension de réseau à réaliser est de 70 mètres linéaires, pour une participation de la Ville de 6 074, 06 euros TTC.

Il convient de prévoir les modalités de participation financière dans une convention avec ERDF.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ERDF à hauteur de 6 074, 06 euros TTC.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 104 CONVENTION VILLE DE GRASSE/ORANGE
POUR LE BUSAGE DU VALLON DE BRASSAURIS**

Monsieur le Maire

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de la ville de Grasse effectue le busage du vallon de Brassauris, situé le long du chemin du Collet Saint Marc, au Plan de Grasse.

Des poteaux appartenant à Orange sont implantés dans l'emprise du chantier.

Afin de pouvoir supprimer ces poteaux et enterrer le réseau, une convention doit être établie entre Orange et la Ville de Grasse.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 105 SIGNALÉTIQUE DU GRAND TOUR DES PRÉALPES D'AZUR
CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

Monsieur le Maire

Je vais proposer à Monsieur Gilles RONDONI d'être rapporteur de cette délibération.

Monsieur Gilles RONDONI

La commune de Grasse est le point de départ du Grand Tour des Préalpes d'Azur, circuit de 265 km. La signalétique cyclable nécessite l'installation de 9 panneaux sur le territoire de la commune.

Une convention doit être signée entre le Conseil Général et la ville de Grasse, précisant notamment que :

- La pose des panneaux est à la charge du département ;
- Une fois ceux-ci posés ils deviennent propriété de la ville de Grasse à la date de la signature du procès-verbal de remise des ouvrages.

Je vous propose de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de la Convention avec le Conseil Général des Alpes Maritimes relative à la mise en place et aux transferts de propriété, de gestion et d'entretien à la Commune de Grasse de la signalétique cyclable du Grand Tour des Préalpes d'Azur.

Monsieur le Maire

Je tiens à signaler qu'il n'y a aucun impact financier pour la ville.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 106 STADE DE LA BASTIDE PLASCASSIER SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR HOMOLOGATION DU TERRAIN**

Monsieur le Maire

Ces dernières années la commune de Grasse et la Communauté d'Agglomération, ont aménagé ce site qui sert d'entraînement au Rugby et particulièrement à l'école de Rugby.

Les nouveaux vestiaires et l'éclairage du terrain ont déjà fait l'objet d'une autorisation par la Communauté d'Agglomération.

Il convient à présent de déposer une autorisation de travaux pour permettre l'homologation de ce terrain par la Fédération Française de Rugby.

Madame Magali CONESA

Est-ce que cette homologation aura une incidence financière pour la ville ?

Monsieur le Maire

La présente délibération aura une incidence financière dans le sens où nous aurons la nécessité de créer un aménagement d'un toilette pour handicapés qui sera fait en régie par les services municipaux.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 107 SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT
CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE GRASSE-
AGENCE DE L'EAU-CCI-CMA-PRODAROM
DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire

Cette convention répond aux objectifs fixés par l'Etat et permet à la Ville ainsi qu'aux entreprises grassoises de bénéficier de subventions pour la mise en conformité des rejets d'eau non-domestiques.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 108 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRASSE

Monsieur le Maire

L'Office de Tourisme présentera un dossier à la Préfecture pour obtenir, grâce à ses nouveaux locaux et à ses nouveaux équipements place de la Buanderie, le classement dans la catégorie II.

Considérant qu'une fois le dossier déposé, les services de l'Etat auront 2 mois de délai pour se prononcer puis le classement sera donné pour une durée de 5 ans.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 109 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE LA BROCHURE DE PRESENTATION DE
L'EXPOSITION ESTIVALE 2014 A LA REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la vente de la brochure de présentation de l'exposition estivale 2014 « Au petit bonheur » à la régie de recettes du Musée d'Art et D'Histoire de Provence.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 110 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL – LES PROMENEURS DU TEMPS**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une tarification pour le spectacle historique « les promeneurs du temps ».

Je dois apporter une information à votre connaissance pour cette délibération : il avait été évoqué une participation, pour l'exercice financier 2014, pour la commune de 20 000 € auprès de Messieurs MEYER et GIRERD. J'ai souhaité, pour être dans la cohérence et respecter une certaine proportionnalité en terme de représentation et de coût de la représentation, 12 000 € au lieu de 20 000 €. Cette discussion avec nos partenaires a été positive et je vous demande aujourd'hui d'adopter le tarif unique de 10 € par personne à compter du 1^{er} juillet 2014.

Nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 111 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC CATHERINE PONCIN – ARTISTE PLASTICIEN**

Monsieur le Maire

Depuis la délibération du 20 février 2014, des adaptations ont été apportées dans le choix des œuvres, nécessitant une modification des termes de la convention.

C'est pourquoi il convient d'annuler la délibération 2014-12 en date du 20 février 2014 et de signer une nouvelle convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir :

- ANNULER la délibération n° 2014-12 du 20 février 2014.
- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention annexée à la présente délibération avec Madame Catherine PONCIN.
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Monsieur Ludovic BROSSY

(Voir intervention jointe en annexe).

Monsieur le Maire

Je ne connais pas la méthode de choix à l'époque pour retenir Catherine PONCIN. Des engagements ont été pris et je souhaite les respecter. Catherine PONCIN est une artiste reconnue pour le travail qu'elle fait et qu'elle va apporter pour ce moment inaugural de la bibliothèque patrimoniale de Grasse. Je rejoins votre intervention en se disant que c'est important d'animer le tissu local et je souhaite tenir cet engagement. Pour d'autres événements il me semblera utile que nous puissions concerter les artistes locaux.

Votre contribution me semble positive.

Madame Dominique BOURRET

Je rejoins votre observation concernant les artistes locaux. En l'occurrence, il s'agit d'une artiste régionale puisqu'elle est dans le territoire de la région Provence Alpes Côte d'Azur et par ailleurs elle a été sélectionnée car elle a une spécificité dans un registre artiste : Jardins et paysages. Elle a une renommée nationale.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUE
CONVENTION AVEC CATHERINE PONCIN,
Artiste Plasticien

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous ne voulons pas donner l'impression de négocier sur des petites sommes, 13000 euros il y a quelques instants, maintenant sur 6000 euros, mais dans la situation financière actuelle chaque euro compte.

Nous sommes conscients que cette délibération est un reliquat de la politique culturelle de Mr Leleux et que vous respectez ses engagements contractuels.

Les modalités du contrat ne nous permettant pas de revenir en arrière, nous posons néanmoins quelques questions sur les prochaines décisions concernant les commandes artistiques.

Sans remettre en cause le talent de Mme Poncin et l'intérêt artistique de son travail, mais pour traiter un sujet sur la Provence, pourquoi n'avons-nous pas fait appel à un artiste local ?

Pourquoi n'a-t-on pas plutôt lancé un concours régional afin d'impliquer nos artistes locaux, professionnels ou amateurs, et que nos impôts et taxes, restent sur le territoire, ce qui aurait eu l'avantage, en plus, de faire un événement artistique participatif, bénéfique pour l'image et l'animation du territoire ?

Sur cette délibération, nous nous abstiendrons.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
EMPRUNT BANCAIRE DE 3,5 MILLIONS D'EUROS
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Par délibération du 30 Septembre 1996, la Ville de Grasse a confié à son outil opérationnel, Grasse Développement, la restauration du centre historique de Grasse en tant que Maître d'Ouvrage.

Au cours des années, la Ville de Grasse a souhaité renforcer les interventions de Grasse Développement dans le Centre Historique tant au niveau du logement et de la restructuration d'immeubles, qu'au niveau du commerce par le rachat et la location, après travaux, de locaux dans des secteurs en déshérence commerciale, qu'enfin sur la requalification et le réaménagement du secteur « Martelly ».

Ces interventions ou opérations s'inscrivent dans le cadre de la convention financière et opérationnelle signée en Avril 2008 par la Ville de Grasse avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les différents partenaires (Conseil Régional PACA, Conseil Général 06, CA Pays de Grasse, Bailleurs sociaux, ...) où la SPL Grasse Développement est un des principaux opérateurs sur le Centre Historique de Grasse.

Concernant l'opération Martelly, le Conseil Municipal de Grasse a délibéré le 4 Juillet 2013 sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Martelly comprenant la programmation, la définition des travaux d'équipements et d'espaces publics à réaliser par Grasse Développement, en tant qu'aménageur, ainsi que le budget prévisionnel de l'opération porté par la SPL, d'un montant de près de 12 M€ H.T.

La Ville de Grasse, en tant que concédant, a délibéré le 26 Septembre 2013 sur le compte rendu d'activités à la Collectivité au 31/12/2012 (CRAC) pour un montant prévisionnel global jusqu'au 31/12/2018 de 54.121.000 €. Ce budget est porté par Grasse Développement afin de poursuivre les interventions opérationnelles dans le centre historique, et également sur les études pré-opérationnelles de la ZAC Martelly, les futures acquisitions et les travaux d'équipements publics. Il en ressort un besoin de financement de l'opération pour les années 2014 à 2016 de l'ordre de 3,5 M€.

C'est donc dans ce cadre que Grasse Développement a sollicité plusieurs établissements bancaires et demandé à la Ville de Grasse en tant que concédant, de bien vouloir garantir l'emprunt à hauteur de 80% conformément aux opérations d'aménagement visées aux articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme.

C'est une délibération classique de garantie d'emprunt.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons mis des réserves fortes sur cet aménagement et cette façon de concevoir la ZAC Martelly où planent beaucoup d'incertitudes quant au financement mais où les seules certitudes que nous ayons concernent un montant de 10 millions d'euros, 5 millions d'euros dûs par la collectivité publique. Lorsque le club des entrepreneurs a fait sa réunion de présentation et a avancé un certain nombre d'idées sur cette ZAC, nous avons tous été d'accord pour dire que la façon dont a été bouclé le projet était autoritaire et en tout cas, ne prenait pas en compte les avis y compris de partenaires ou de secteur de la vie grassoise essentielle.

Monsieur le Maire

Monsieur DE FONTMICHEL n'a pas eu le même discours et celui-ci est retranscrit dans un article de Nice Matin.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur DE FONTMICHEL a été interviewé par Nice Matin avec moi.

Monsieur le Maire

C'est ce que j'ai vu dans Nice Matin.

Monsieur Paul EUZIERE

Il n'est pas intervenu.

Monsieur le Maire

Nice matin ne dit pas des bêtises. C'est la déclaration de Monsieur DE FONTMICHEL.

Monsieur Paul EUZIERE

Je dis qu'à la réunion ou nous étions, vous et nous, Monsieur DE FONTMICHEL n'a pas pris la parole.

Il a dit que c'était intéressant. Monsieur DE FONTMICHEL s'exprimera.

Cette opération Martelly, pour le moment, nous en connaissons le coût pour le public mais nous ne savons pas quel sera l'investissement privé.

Où en sommes- nous des partenaires privés ?

Nous étions tous d'accord pour dire que c'était verrouillé et qu'il fallait le revoir, peut-être à 100 %, à 80 %, 30 %, mais en tout cas ce projet devait être revu. Or, maintenant, on rentre dans un financement de la ZAC et donc on avance sur le projet où nous avons tous été d'accord, lors de cette réunion, pour le qualifier d'insuffisant et ne répondant pas à l'attente de la plupart des grasseois.

Nous ne votons pas cette délibération parce qu'on met le doigt dans l'engrenage financier et dans l'avancée d'un projet sur lequel il y a beaucoup de choses à dire. Il mériterait d'être remis à plat.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

Pour éclairer les propos de la presse ici présente, je n'ai pas parlé à la réunion au théâtre de Grasse. Néanmoins, j'ai été interviewé par téléphone à la suite de la réunion par nos confrères de Nice Matin. Pour finir sur le sujet, je rappellerai ce mot plein d'humour de mon regretté père, que Monsieur DEGIOANNI aime beaucoup visiblement, qui disait : « Savez-vous les seules choses vraies dans Nice Matin ? C'est la nécrologie. »

Monsieur le Maire

Je ne partage pas votre avis, cela n'engage que vous.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

A cette réunion du club des entrepreneurs nous n'avons pas été invités. Par conséquent, nous n'avons pas pu nous exprimer. Quant à la remarque de Monsieur DEFONTMICHEL, je ne vois pas à quoi vous faites allusion.

Monsieur le Maire

J'acte que vous ne souhaitez pas soutenir ce projet, en tout cas pour Messieurs EUZIERE et DE FONTMICHEL en expliquant que vous n'y êtes pas favorables. Je vous ressortirai l'interview de Monsieur DE FONTMICHEL qui dit en substance que les agitateurs d'idées sont le comptoir des entrepreneurs, Jacques CHIBOIS, l'ensemble des partenaires. Peut-être à l'époque aviez-vous des positions différentes qui se rejoignent aujourd'hui dans votre groupe. On ne peut pas dire que dans Nice Matin la seule vérité soit la nécrologie. C'est inacceptable. Je veux bien tout entendre dans cette instance mais ne je veux pas qu'on offense Nice Matin de cette manière. Si des choses ont été dites, l'interview n'est pas sortie de la tête du journaliste qui a rédigé l'article. Je ne vais faire l'avocat de Nice-Matin, ce n'est pas mon rôle, mais je note une chose c'est qu'à l'origine sur Martelly, puisque c'est cela qui nous occupe et non pas le club des entrepreneurs, j'avais noté que Monsieur DE FONTMICHEL trouvait que c'était un bon projet pour apporter de la vitalité économique et de l'offre commerciale. Lors du débat au théâtre de Grasse, où Monsieur EUZIERE était absent, Monsieur DE FONTMICHEL a dit que, selon vous, la

reconquête du centre historique est d'avoir une meilleure offre commerciale. Vous avez fusionné trois listes avec des idées différentes et avec des projets différents donc vous avez le droit de vous mettre d'accord sur une nouvelle ligne conductrice et cela ne me choque pas. J'ai le droit de dire que Monsieur DE FONTMICHEL était favorable au projet Martelly et que vous, vous y êtes défavorable.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

Loin de moi l'idée d'offenser la presse. Nos journalistes, qui eux sont dotés d'ironie et d'humour, auront compris l'allusion.

En ce qui concerne le projet Martelly, j'ai toujours dit, et je suis resté constant, la presse en est témoin dans les différentes interview réalisées sur ce sujet, que c'était un projet laxiste, pas assez défini et qu'il méritait une refonte. Nous ne voterons pas cette ligne de crédit pour ce projet qui me semble être un mauvais projet.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une ligne de crédit mais un cautionnement d'emprunt.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous ne sommes plus en campagne électorale. Nous n'allons pas parler de fusion, ni créer des incohérences, ni faire semblant de ne pas comprendre ce que disent les uns et les autres. Lorsque je parlais d'un accord général, je parlais de vous et moi sur la question de la refonte et la nécessaire remise à plat de ce projet qui me semble t-il avoir fait l'objet d'interventions convergentes sauf de la part de Monsieur D'HALLUIN qui était intervenu lors de la réunion du club des entrepreneurs au théâtre de Grasse. Je m'étonne que pour ce projet mal ficelé et qui ne correspond pas à l'attente d'un certain nombre d'acteurs économiques de la ville, on mette le doigt dans l'engrenage financier. C'est une garantie d'emprunt, mais elle garantit un emprunt pour une première phase de travaux effectués par Grasse Développement.

Monsieur le Maire

Cela m'intéresse et je souhaite que vous m'expliquiez ce qui est mal ficelé.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous en parlerons en commission d'urbanisme. Ce qui est mal ficelé c'est toute la conception de la Zac depuis le départ. Je ne vais pas recommencer à dire ce que je dis depuis des années. Mais à l'occasion, je le ferai. J'avais cru comprendre que nous étions d'accord là-dessus et que vous partagiez le point de vue du club des entrepreneurs.

Monsieur le Maire

Bien sûr je partage le point de vue du club des entrepreneurs.

Il y a une nécessité d'avancer sur ce projet Martelly, de créer de l'offre commerciale et que le club des entrepreneurs avec Jean FLORES, Jacques CHIBOIS... accompagnent ce projet Martelly en souhaitant d'ailleurs se positionner comme des agitateurs d'idées favorables à la mise en œuvre de Martelly.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas ce que j'avais compris.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

Le club des entrepreneurs est lui-même dans le flou artistique en ce qui concerne Martelly. Il nous propose trois projets totalement différents.

Monsieur le Maire

Après Nice Matin cela va faire plaisir au club des entrepreneurs qu'on dise qu'ils sont dans le flou.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

On peut quand même évoquer les différents projets du club des entrepreneurs qui n'est pas parole d'évangile. Quel est le point commun entre :

- Le musée Guggenheim.
- Le Fat Lab.
- Une halle maraîchère.

J'ai toujours dit que pour redynamiser cette entrée de Grasse, il fallait se concentrer non pas sur Martelly mais sur le Rouachier.

Monsieur le Maire

Alors, j'ai mal saisi votre projet.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

J'ai dit qu'il fallait laisser Martelly en entrée de ville avec du stationnement.

Monsieur le Maire

Je pense que le club des entrepreneurs n'est pas dans le flou et qu'ils n'ont pas une vision de brouillard comme vous le décrivez. Ce sont des chefs d'entreprise, des acteurs locaux aguerris et qui présentent des projets intéressants. C'est dans le sens d'une activité commerciale et quand on évoque les questions avec le club des entrepreneurs, ils sont favorables. Je les côtoie un petit peu, tout comme vous.

Je vais vous dire Monsieur EUZIERE pourquoi ce projet est mal ficelé : parce que nous recevons les offres le lundi 2 juin.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous n'avons pas été tenus au courant car il n'y a jamais eu de réunion de commission d'urbanisme depuis 2008.

Monsieur le Maire

Je suis preneur qu'on mette ces commissions en place afin de pouvoir travailler. Mais lorsque l'on me dit que c'est mal ficelé c'est qu'on a des éléments tangibles qui font dire que c'est mal ficelé.

Si on n'a pas vu le projet comment peut-on dire que c'est mal ficelé ?

Monsieur Paul EUZIERE

Le projet je le connais.

Monsieur le Maire

Il n'est pas sorti.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a eu 4 réunions du comité de pilotage auxquelles vous étiez associé en tant que Directeur Adjoint du cabinet du Maire. J'ai le projet Martelly mais je ne sais pas où on en est du tout, de l'avancée, des partenaires. Il y a des financements publics et il y a des risques pris par la collectivité de Grasse à hauteur de 5 millions plus 5 millions

c'est-à-dire 10 millions d'euros. Les 5 millions d'euros de l'EPFR sont un portage financier sur cinq ans. Si il n'y a pas de preneurs privés, c'est 5 millions retomberont sur la ville. Voilà ce que je critique.

Monsieur le Maire

Vous avez raison mais en face de ces 5 millions qui retomberont sur la ville, il y aura un patrimoine immobilier qui sera en face de ça.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous n'êtes pas responsable mais en ce qui concerne le patrimoine immobilier de la ville, nous avons hérité, pour 1 million d'euros, de l'ancien centre commercial des Adrets le Richelieu, à l'automne. L'EPFR a été porteur pendant 5 ans. Il n'y a pas eu de preneurs privés alors ça retombe sur la ville. Et la ville a non seulement ce patrimoine qui se dégrade mais paye le foncier bâti sur ces locaux. Je veux éviter que cela se multiplie.

Monsieur le Maire

Je suis content qu'on confronte nos points de vue. Il faut que l'on travaille en amont dans ces commissions. Pour Martelly, je suis plutôt dans une approche économique de volonté de créer sur notre territoire de l'offre commerciale qui manque cruellement dans notre ville de Grasse et dans le centre historique.

Monsieur Paul EUZIERE

Le projet Martelly n'est pas simplement un projet commercial.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de ces interventions et je vous propose que l'on délibère.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 – 113 DEMANDE DE RENONCEMENT AU PROJET
DE SUPPRESSION DES CONSEILS GENERAUX
MOTION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de demander à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre de renoncer au projet de suppression des Conseils généraux.

Monsieur François HOLLANDE a annoncé le 6 mai dernier sa volonté de supprimer les Conseils généraux, reprenant ainsi la proposition faite par son Premier Ministre.

Considérant que le Conseil général est, par nature, la collectivité de la solidarité territoriale.

La collectivité qui me semble être fondamentale dans notre territoire et je me pose la question de me dire, comment les communes de Saint-Vallier, Escagnolles, Saint-Auban feraient sans cette solidarité qu'exprime ce Département des Alpes Maritimes dans les dotations cantonales et dans les dotations aux collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil général est le partenaire essentiel de notre commune.

Considérant que le Conseil général participe à la vie économique et associative de notre commune.

Considérant que le Conseil général joue un rôle majeur en matière de solidarités humaines (personnes âgées, en situation de handicap, protection de l'enfance, insertion sociale...). Ce ne sont pas moins de 550 millions d'euros du département des Alpes-Maritimes sur la création du schéma gérontologique Départemental, de la réflexion pour la création d'EPHAD sur notre territoire qui sont tant nécessaires à notre population car je vous le rappelle, si nous nous projetons entre 2014 et 2020, la population de ce département aura doublée pour les plus de 70 ans.

Considérant que nos concitoyens sont attachés à une collectivité qui existe depuis la Révolution française et qui a connu de nombreuses modifications pour l'adapter aux évolutions de notre pays.

Considérant que la suppression du Conseil général aurait de très graves conséquences pour notre commune et pour ses habitants.

Je vous propose de demander à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre de renoncer au projet de suppression des Conseils généraux.

Monsieur Paul EUZIERE

(Voir intervention jointe en annexe).

Je suis favorable par principe à cette motion pour les raisons que j'ai évoquées.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

On dénonce une fois de plus l'hypocrisie de la politique Française. Les mêmes qui veulent supprimer les départements sont ceux qui ont créé les Communautés d'Agglomération UMP et PS main dans la main. Nous pensons que les Communautés d'Agglomération à terme se substitueront au département et c'est la raison de ce projet. Nous sommes contre la Communauté d'Agglomération. Nous sommes, par contre, profondément attachés au département qui est l'identité même du maillage territorial Français. Lorsque l'on est originaire d'un département de naissance ou d'adoption on y est très attaché. Leur suppression me semble dramatique. Si un échelon doit être supprimé, ce sont évidemment les régions qui ont été créées en 1982 à la demande des socialistes, une fois de plus, et qui n'ont jamais apporté la preuve d'une quelconque efficacité au plan régional. Ce que dit Monsieur EUZIERE est juste. L'Europe est en train de nous imposer des grosses régions où il faudra faire supprimer le département. Nous sommes fondamentalement opposés et le groupe Front National est à la pointe du combat anti-européen pour ce type de décision. Nous soutenons votre proposition à 100%.

Monsieur le Maire

Cette motion n'arrive pas sur table aujourd'hui, car j'en ai parlé avec Messieurs DEGIOANNI et EUZIERE. Nous en avons parlé et je vous ai montré le texte dans mon bureau.

Je suis heureux qu'on se rejoigne tous sur cette folie du Président de la République. Je sais que la conjoncture veut qu'on mette deux, trois plombs dans l'aile de l'Europe, c'est un peu le calendrier. Nous allons vers des élections européennes et ce n'est pas l'Europe qui dit qu'on va supprimer les Départements.

Je vous propose, Monsieur EUZIERE, pour que vous preniez le temps, de retirer cette motion, car il n'y a pas d'urgence à la voter aujourd'hui, et si vous le souhaitez on peut l'inscrire au 1^{er} juillet afin de voter unanimement une motion contre la position du gouvernement et du Président de la République sur cette réforme de notre territoire.

Moi, dans un souci de trouver l'unanimité sur cette délibération, je la retire.

Monsieur Ludovic BROSSY

Je suis en phase avec ce qui se dit. Les départements sont importants et on a besoin d'avoir des élus de proximité. Par contre, il me semble que sur la réforme des institutions ce n'est pas un monopole du PS et que cela a été initié par l'UMP et c'est appliqué par le PS, juste une question d'honnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire

La réforme, qui avait été initiée par le Président de la République précédent Monsieur SARKOZY, était de dire « nous allons fusionner les instances régionales et départementales dans une instance territoriale ». La volonté était de réduire en France le nombre d'élus pour passer de 6 000 élus à 3 000. On garde l'hémicycle départemental et on garde l'hémicycle régional, mais qu'il n'y ait plus un scrutin liste pour les régionales et un scrutin uni nominal pour les cantonales, avec un seul élu pour un territoire sans ce jeu de surenchère de demande de subvention. On a besoin de rationaliser les choses. Le département est en charge des collèges, la région des lycées. Il était possible, dans cette réforme, de dire que ces deux services, par exemple pour la construction d'un gymnase pour un lycée et d'un gymnase pour un collège, que ces deux services instructeurs puissent être un seul. Cela ne sert à rien d'avoir des fonctionnements de séance qui ne se soient pas mutualisés. C'était l'esprit à l'origine.

Etes-vous d'accord que je retire cette délibération en attendant le consensus pour le 1^{er} juillet ?

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour cette délibération.

Motion sur la suppression des départements

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire,

La suppression des départements -une de plus anciennes institution de notre pays avec les communes- serait un séisme institutionnel dont rien, à nos yeux, ne justifie la précipitation, même si l'on voit très bien à quel degré de liquidation de nos institutions françaises nous pousse, au-delà de l'actuel gouvernement, l'Union Européenne dans la perspective d'une « Europe des régions » qui ferait disparaître toute souveraineté nationale.

Ce qui est à nos yeux totalement inacceptable.

Ceci étant la motion qui nous est proposée arrive sur nos tables seulement maintenant.

Ce qui est -vous le reconnaitrez- peu compatible avec un examen et un débat serein.

Nous souhaitons donc, compte-tenu de l'absence d'urgence et d'intérêt local immédiat pour nos concitoyens, que **le vote de cette motion** -qui, à nos yeux, doit être amendée et complétée -**soit reporté au prochain conseil municipal** afin qu'elle puisse recueillir le soutien unanime de notre conseil.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION : CASINO – CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT

Je vous informe que les actionnaires actuels de la SA CASINO DE GRASSE, à savoir principalement la société FINANCIERE MICHEL BOUCAU nous a indiqué avoir signé un protocole de cession majoritaire des actions (80%) avec la société HFF domiciliée à CONTREXEVILLE. Cette société devient actionnaire à 76 %. Le groupe BOUCOU reste actionnaire à hauteur de 20 %. Enfin, les derniers 4 % seront détenus par Monsieur Patrice PICARD demeurant TASSIN-LA-DEMI-LUNE.

Je transmettrai aux présidents de groupe un tableau détaillant l'actionnariat et les organes de direction, avant et après la cession projetée.

La ville était dans l'attente jusqu'à ce jour de l'examen de cette cession par les services de l'Etat. Le service des Courses et Jeux du ministère de l'intérieur vient de nous indiquer, après enquête et au vu des garanties apportées, que l'Etat renouvellerait à la fin de l'année l'autorisation des jeux.

Les modifications qui, juridiquement, ne créent pas de personne morale distincte n'emportent pas la cession des contrats et les contrats se poursuivent. Nous n'avons donc pas à nous prononcer explicitement sur cette cession.

Cependant, la collectivité a les moyens d'obtenir le strict respect de la délégation.

Il peut être prononcé la résiliation anticipée du contrat pour un motif d'intérêt général, ceci étant le cas lorsque le délégataire ne présente plus les garanties équivalentes à celles au vu desquelles la délégation a été attribuée. Dans cette hypothèse, la collectivité devra indemniser le préjudice causé au délégataire, y compris éventuellement le manque à gagner.

D'autre part la déchéance du délégataire peut être prononcée pour faute d'une particulière gravité (par exemple s'il est démontré que le service public n'est plus assuré de manière satisfaisante).

Au vu de l'enquête du ministère de l'intérieur, à ce jour la ville n'a pas de motif légitime de s'opposer ou de procéder à une procédure de résiliation de la convention. Toutefois la commune sera tout à fait vigilante au respect des termes de la délégation de service public.

Je vous propose dans une commission représentant l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal, qui pourrait être la commission consultative des services publics locaux, que nous recevions les nouveaux actionnaires dès que possible afin qu'ils se présentent, de les entendre sur la façon dont ils comptent poursuivre la délégation de service public et leur rappeler son nécessaire respect.

J'ai souhaité inscrire cette information toujours dans un souci de transparence et afin de partager avec vous les choses. Nous sommes liés juridiquement avec cette structure cela me semblait important de vous en informer.

Je vous remercie du bon déroulement de la séance et je vous propose de noter dans vos agendas que nous nous reverrons le mardi 1^{er} juillet à 14h30 pour un nouvel ordre du jour.

La séance est levée à 18h50.